Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

Québec

Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
888, rue Saint-Jean, 4e étage, bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-77458-7 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-77463-1 (PDF)
ISSN : 1716-7779 (imprimé)
ISSN : 2371-7734 (En ligne)
© Gouvernement du Québec, 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2015-2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur,

Hélène David
Québec, février 2017

Hélène David
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, j'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2015-2016*.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs prévus au *Plan stratégique 2012-2017* ainsi que des activités inscrites au plan de travail annuel de la Commission. Elle y fait état des travaux liés aux évaluations suivantes : l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges et l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés, cette dernière incluant l'évaluation d'un programme. La Commission présente également les résultats concernant l'évaluation des politiques, des plans stratégiques et de réussite ainsi que des rapports de suivi à ses recommandations transmis par les collèges. Enfin, un chapitre est consacré à l'utilisation des ressources et un autre, aux exigences législatives et gouvernementales auxquelles la Commission doit se conformer.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Céline Gervais

Québec, décembre 2016

Table des matières

Message de la présidente 7

Fiabilité des données et contrôles afférents 9

Chapitre 1 – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 11

Présentation de la Commission 11

Vision 11

Mission et valeurs 11

Mandat 11

Composition et structure organisationnelle 12

Approche et processus d'évaluation 12

Approche privilégiée 12

Création de comités consultatifs 12

Appel à des experts externes 13

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements 13

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans 14

Diffusion des rapports d'évaluation 14

Chapitre 2 – Résultats 15

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017 15

Résultats détaillés pour l'année 2015-2016 18

PREMIÈRE ORIENTATION
Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace 18

AXE 1 : L'efficacité du système d'assurance qualité 19

Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges 19

Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité des établissements : l'impact de la suspension des activités par les cégeps 21

Efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges 24

Suivi systématique des recommandations 26

DEUXIÈME ORIENTATION
Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial 29

AXE 2 : Des pratiques d'évaluation reconnues 29

Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires 29

Déployer des stratégies de communication pertinentes 31

Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2015-2016 34

Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges 34
Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité 34
Mise en œuvre de la stratégie de communication 36

Chapitre 3 – Utilisation des ressources au 31 mars 2016 37
Les ressources humaines 37
La répartition de l'effectif 37
Les départs à la retraite 38
La formation du personnel 38
Mobilisation du personnel et climat de travail 39
L'accès à l'égalité en emploi 40
Les bonis au rendement 41
Les renseignements relatifs aux contrats de services 42
Les ressources budgétaires et financières 42
Les ressources informationnelles 43

Chapitre 4 – Exigences législatives et gouvernementales 45
Rapport d'activités 45
Réunions de la Commission 45
Comité de liaison 45
Publications 46
Accès aux documents et protection des renseignements personnels 46
Accessibilité Web 47
Code d'éthique et déontologie 48
Développement durable 49
Emploi et qualité de la langue française 54
Occupation et vitalité des territoires 55
Services au citoyen 55

Annexes
Annexe I Organigramme au 31 mars 2016 59
Annexe II Comités consultatifs et experts externes 60
Annexe III Comité de liaison 63
Annexe IV Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2015-2016 64
Annexe V Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2015-2016 65
Annexe VI Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2016 68
Annexe VII Politiques et plans évalués en 2015-2016 72
Annexe VIII Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2016 74
Annexe IX Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2016 81
Annexe X Publications de la Commission depuis 1993 84
Annexe XI Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 86

Message de la présidente

L'année 2015-2016 se termine pour la Commission sur une note positive. Nous avons en effet réussi à réaliser la majorité des actions que nous entendions concrétiser en cours d'année, malgré un contexte moins favorable à l'exercice d'évaluation dans le milieu collégial que par les années passées. Nous avons pris compte de ce contexte et avons su nous adapter pour faire progresser l'évaluation, au bénéfice d'un enseignement collégial de qualité.

En effet, à la suite de la résolution adoptée par l'assemblée générale de la Fédération des cégeps le 30 avril 2015, plusieurs cégeps ont suspendu leurs activités d'évaluation avec la Commission. Ainsi, les travaux relatifs à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges ont été ralentis. De fait, un peu plus de la moitié des visites d'audit prévues durant l'année afin de poursuivre le premier cycle d'audit débuté en 2013 ont été réalisées (11 sur 19), les autres (8) ayant été décalées d'une à trois sessions. La Commission n'a donc pas été en mesure d'atteindre les cibles fixées pour l'année 2015-2016 au regard de cette évaluation. Toutefois, dans une perspective d'équité avec les établissements privés qui ont poursuivi les activités d'évaluation, la Commission a su faire en sorte que le calendrier du premier cycle de cette évaluation ne soit pas allongé.

Au regard de la difficulté rencontrée avec les cégeps, la Commission a déployé beaucoup d'efforts pour tenter de rétablir la situation en s'inscrivant dans une optique d'ouverture et de collaboration. Au début de l'automne, elle a mis en place un premier groupe de travail avec des représentants des cégeps, mais les travaux réalisés n'ont pas permis de résoudre l'impasse. Elle a aussi maintenu un dialogue constant avec l'ensemble des acteurs du réseau. En décembre 2015, un groupe de travail conjoint a été créé de concert avec la Fédération des cégeps. Les résultats de cette collaboration ont été positifs : la résolution a été levée en février 2016 par une seconde résolution adoptée par le Forum des directions générales.

Formations offertes aux établissements et principaux interlocuteurs

Afin d'aider les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité la Commission leur a offert un accompagnement soutenu. Elle a poursuivi la formation individualisée de chaque établissement pour assurer le bon démarrage de son processus d'autoévaluation. Elle a aussi organisé des rencontres d'échange en groupes pour les collèges dont l'audit aura lieu durant une même session, ces rencontres leur fournissant une occasion de partager leur expérience et leurs pratiques.

Un bilan positif du premier cycle d'audit

La Commission a publié un premier bilan annuel d'audit. Ce bilan présente les premiers constats sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des neufs collèges audités au cours de l'année 2014-2015. Point fort de l'évaluation : les collèges ont généralement mis en œuvre les principaux mécanismes pour l'ensemble des composantes du système d'assurance qualité. De plus, des actions ont déjà été entreprises dans la plupart des collèges pour pallier les lacunes observées. La Commission témoignera annuellement de l'exercice des responsabilités des collèges pour assurer la qualité.

Rayonnement des travaux et transfert de connaissances

La Commission a aussi agi sur la scène internationale. Nous avons témoigné des pratiques en évaluation de l'organisation lors du Colloque international sur l'assurance qualité en Afrique francophone, tenu par l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur du Sénégal (ANAQ-sup), du 18 au 20 novembre 2015. L'expérience et l'expertise de la Commission ont aussi été mises en valeur au colloque organisé par le Réseau des agences francophones d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (Réseau FrAQ-Sup), à Bruxelles, les 26 et 27 mai 2016.

Reconnaissance internationale des pratiques de la Commission

L'année a culminé pour la Commission avec son évaluation par l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE). Cette évaluation vise l'obtention d'une reconnaissance internationale à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires. Cette reconnaissance passe notamment par l'évaluation des méthodes et processus de l'organisation. Au cours de la semaine du 13 juin, un comité d'experts formé par l'INQAAHE a rencontré le personnel professionnel et administratif de la Commission, en plus de ses principaux interlocuteurs. À la suite de la visite, un rapport a été produit par l'INQAAHE pour faire état de son évaluation. Celui-ci a été rendu public à l'automne 2016.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble de nos collaborateurs, les experts et membres de comités consultatifs ayant contribué bénévolement à la réalisation de nos différents travaux. Je remercie aussi mes collègues commissaires ainsi que les membres du personnel pour la qualité du travail accompli.

La présidente,

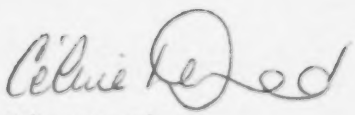

Céline Durand

Québec, 7 décembre 2016

Fiabilité des données et contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité relative à la fiabilité des données contenues dans le rapport et aux contrôles afférents.

Les résultats du *Rapport annuel de gestion 2015-2016* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations que la Commission s'est donnés pour l'année 2015 2016;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. Les données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait lors de l'adoption de ce rapport le 7 décembre 2016.

La présidente,

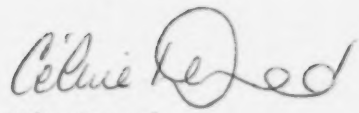

Céline Durand

Québec, le 7 décembre 2016

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Présentation de la Commission

Vision

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme reconnu pour sa contribution spécifique au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.

Mission et valeurs

La Commission est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel partagent une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Mandat

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C -29, r. 4). Au 30 juin 2016, le réseau collégial était composé de : 48 cégeps, 22 établissements privés subventionnés, 32 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

Par l'adoption de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (LRQ, chapitre C-32.2) en juin 1993, le gouvernement lui confiait le mandat d'évaluer pour chacun de ces établissements :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA), y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études (PIEP) et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, elle évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant une incidence sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Enfin, elle peut recommander à la ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales. Il revient cependant à la ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner ce diplôme et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2016, quatre commissaires étaient en poste. Il s'agit de M^me^ Céline Durand, présidente, de M^me^ Sylvie Poiret ainsi que de MM. Benoît Dubreuil et John Keyes. Vingt personnes secondaient les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se trouve à l'annexe I.

Approche et processus d'évaluation

Approche privilégiée

La Commission situe l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, elle a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des éléments à améliorer et à leur prise en charge dans le cadre de solutions adaptées. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant à accroître progressivement la capacité des collèges à faire de l'évaluation en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Création de comités consultatifs

En vertu des articles 15 et 19 à 21 de sa loi constitutive, la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Elle crée un tel comité pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend et nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. Un commissaire en assure la présidence et un membre du personnel est responsable de la coordination des travaux.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans la définition de la problématique et des enjeux de l'opération ainsi que dans l'élaboration des documents qui serviront à l'évaluation. Selon le cas, elle peut leur demander de contribuer à l'analyse des rapports

d'autoévaluation, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats ainsi que les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission. Dans le cas de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a décidé, au cours de l'année, de confier à un comité spécifique la responsabilité d'une lecture externe de ses rapports d'audits, rôle auparavant attribué au comité consultatif de chaque évaluation. Elle entend ainsi maintenir la rigueur de son processus de validation des rapports tout en diminuant leur délai de production. L'apport de lecteurs externes vise à assurer la clarté et la cohérence d'ensemble des rapports, la justesse des constats et des jugements posés ainsi que l'adéquation du texte aux attentes de la Commission. Les membres de ces comités bénéficient d'une formation particulière et collaborent bénévolement aux travaux de la Commission. L'annexe II présente les comités actifs en 2015-2016.

Appel à des experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire et un agent de recherche en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble. Comme c'est le cas pour les membres des comités consultatifs, les personnes agissant à titre d'experts externes bénéficient d'une formation particulière et participent de façon bénévole aux travaux des comités de visite. L'annexe II présente la liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2015-2016.

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements

Comme le prévoient les articles 15 et 16 de sa loi constitutive, la Commission détermine les modalités selon lesquelles elle conduit une évaluation et élabore ses critères et instruments d'évaluation. Ainsi, elle a adopté un processus connu et largement utilisé en enseignement supérieur au Canada et à l'étranger. Les évaluations qu'elle mène dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises à la suite de recommandations de la Commission, cette dernière demande aux collèges de rendre compte des actions entreprises. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour que les améliorations nécessaires soient apportées. Quand des lacunes graves sont relevées, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter de nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de redresser la situation observée.

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont habituellement évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (LRQ, chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite.

L'évaluation des politiques et des plans est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de la loi constitutive de la Commission, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle produit un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public.

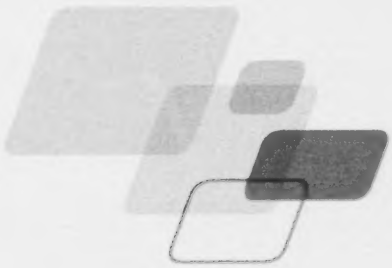

Chapitre 2

Résultats

Les résultats présentés dans ce rapport annuel de gestion sont reliés aux orientations et aux objectifs du *Plan stratégique 2012-2017* ainsi qu'aux objectifs du plan de travail 2015-2016 de la Commission.

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	**Résultats 2015-2016**	Résultats 2014-2015	Page
1. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.	Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges.	Automne 2016.	Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	19
	Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes.	80 %	Objectif annuel largement dépassé.	Objectif annuel largement dépassé.	20
2. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.	Documents de référence publiés et diffusés sur le suivi permanent de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité.	Automne 2013.	Retrait officiel de l'objectif, des indicateurs et des cibles en juin 2014.		
	Taux de satisfaction des établissements relatif au soutien offert.	80 %			
3. Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.	Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2013.	—
	Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	Quatre établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012.	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2012.	—
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. **(Modification de l'échéance en juin 2014)**	s. o.	Objectif atteint selon le délai prévu.	—

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace (suite)

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	**Résultats 2015-2016**	Résultats 2014-2015	Page
		Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. **(Modification de l'échéance en juin 2014)**	s. o.	Objectif atteint selon le délai prévu.	—
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de 70 % des établissements, d'ici l'automne 2017. **(Modification du % de la cible en juin 2016 : Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de près de la moitié des établissements d'ici l'automne 2017)**	Objectif annuel non atteint.	Objectif annuel atteint.	21
4. Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.	Travaux réalisés.	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	En continu. Objectif annuel atteint.	24
		Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	En continu. Objectif annuel atteint.	25
		Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	En continu. Objectif annuel atteint.	25
5. Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission **(Modification de l'ensemble des indicateurs et cibles en août 2015)**	Traitement dans un délai de six mois suivant leur réception, de tous les rapports de suivis reçus	En continu.	En continu. Objectif annuel non atteint.	s. o.	28
	Implantation d'une démarche de rappel semestriel auprès des collèges	Automne 2015.	Démarche implantée. Objectif annuel en partie atteint (printemps 2016).	s. o.	28
	Compilation du nombre de suivis transmis par les collèges dans un délai d'un an	À chaque année, à compter de l'année 2015-2016	Objectif annuel atteint.	s. o.	28

Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	**Résultats 2015-2016**	Résultats 2014-2015	Page
6. Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.	Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes	Automne 2013.	s. o.	Objectif atteint à l'hiver 2013.	—
	Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. **(Ajout en juin 2014)**	Automne 2014. **(Ajout en juin 2014)**	s. o.	Objectif atteint selon le délai prévu.	—
	Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	Objectif atteint en juin 2016, soit avant le délai prévu.	Objectif annuel atteint.	29
	Reconnaissance internationale de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE).	Automne 2017. **(Modification de l'échéance en juin 2014)**	s.o.	Objectif annuel atteint.	—
7. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.	Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. (Modification de l'échéance en juin 2014)	Objectif annuel atteint.	Objectif annuel non atteint.	32
	Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Objectif atteint (1 opération).	Objectif annuel atteint.	32
	Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2014.	—
	Diffusion, sur le site Internet, de nouvelles portant sur les travaux de la Commission et sur des résultats issus de la veille stratégique en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur **(modification de l'indicateur en août 2015)**	En continu, à compter de l'hiver 2016 **(modification de la cible en août 2015)**	Objectif annuel non atteint.	L'atteinte de l'objectif annuel n'a pu être mesurée en raison du nombre insuffisant de répondants.	33

Résultats détaillés pour l'année 2015-2016

Cette partie du deuxième chapitre présente les résultats annuels obtenus au regard des sept objectifs de la planification stratégique de la Commission pour les années 2012-2017 ainsi que les résultats concernant les autres travaux d'évaluation prévus à son plan de travail 2015-2016.

Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017

Les résultats reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, soit du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, conformément à sa loi constitutive.

PREMIÈRE ORIENTATION
Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Après consultation du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du Trésor en juin 2014, la Commission a retiré officiellement l'objectif 2 de la première orientation qui visait à soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.

En août 2015, la Commission a remplacé l'indicateur relatif à l'objectif 5 de son plan stratégique qui prévoit un suivi systématique de ses recommandations. En effet, au cours des dernières années, la Commission n'avait pas été en mesure d'évaluer la proportion des établissements assurant un suivi de ses recommandations et de vérifier ainsi l'atteinte de la cible fixée de 100 %. Elle a donc convenu de remplacer ce paramètre par trois nouveaux indicateurs en leur associant chacun une cible. Comme en témoigne le tableau présenté en page 18 concernant le sommaire des résultats obtenus durant l'année, les nouveaux indicateurs et cibles sont les suivants :

- Traitement, dans un délai de six mois suivant leur réception, de tous les rapports de suivis reçus
  - Cible : En continu;
- Implantation d'une démarche de rappel semestriel auprès des collèges
  - Cible : Automne 2015;
- Compilation du nombre de suivis transmis par les collèges dans un délai d'un an
  - Cible : À chaque année, à compter de l'année 2015-2016.

AXE 1 : L'efficacité du système d'assurance qualité

Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Au printemps 2013, la Commission a amorcé l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des établissements d'enseignement collégial. Ce processus d'évaluation, qui prend la forme d'un audit mis en œuvre selon une périodicité connue, s'inscrit dans une volonté affirmée de la Commission de faire évoluer ses pratiques, reconnaissant l'expertise d'évaluation développée par les collèges. Dans le cadre de cet exercice, elle examine l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque collège en portant un regard sur l'efficacité des mécanismes associés aux différents éléments de son mandat. Elle évalue ainsi la capacité des systèmes mis en place et la gestion qui en est faite en vue de garantir la qualité dans les différentes dimensions de la mission des collèges.

À l'exception de la réalisation d'une phase de validation et de la production de bilans annuels, le cycle d'audit comprend les mêmes étapes que les évaluations antérieures de la Commission, à savoir une démarche d'autoévaluation réalisée par l'établissement, la visite d'audit, la rédaction du rapport d'évaluation de la Commission en versions préliminaire et définitive, la réaction du collège à la version préliminaire du rapport, le suivi de l'évaluation et une synthèse du cycle d'audit.

Amorcé à l'hiver 2013, le premier cycle d'audit se poursuivra jusqu'à l'hiver 2020.

Objectif 1 : Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2015-2016
Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de la majorité des collèges.	Automne 2017.	Formations individualisées : 15 établissements. Objectif annuel (16) - atteint. Rencontres d'échange : 3 rencontres. Objectif annuel atteint.
Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes.	80 %	97 % Objectif annuel atteint

Information et soutien offerts aux collèges

Soucieuse d'aider les collèges, la Commission poursuit diverses actions pour les accompagner dans leur démarche en plus de mesurer leur degré de satisfaction à cet égard. Ainsi, elle offre à chaque collège une séance de formation individualisée. Elle tient aussi des rencontres d'échange sur la démarche avec des représentants des collèges visités par la Commission au cours d'une même session. Les premières de ces rencontres sont l'occasion de présenter à chacun le document de référence associé à l'évaluation et de fournir aux intervenants impliqués dans l'autoévaluation du système d'assurance qualité l'information nécessaire pour amorcer leurs travaux d'autoévaluation. L'ordre de ces séances est modulé selon l'échéancier du premier cycle d'audit. Les rencontres d'échange sur la démarche se déroulent généralement un an après la formation individualisée et un an avant le dépôt du rapport. Elles permettent une mise à jour des connaissances et des communications entre les établissements.

Pour ce qui est du premier objectif, soit celui de soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système d'assurance qualité, l'un des indicateurs est la réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges et la cible fixée au départ était l'automne 2016. Étant donné le contexte de suspension des activités d'évaluation par les cégeps jusqu'en février 2016, la Commission a constaté qu'il était désormais impossible de réaliser les activités de soutien et de formation auprès de tous les collèges avant l'automne2018. L'échéance du cycle d'audit a été reportée en conséquence d'un an, soit l'hiver 2020 (alors qu'il devait se terminer à l'hiver 2019). Ce report s'explique également par la création de nouveaux collèges.

À la suite du bilan de la phase de validation publié en janvier 2015, une nouvelle formation a été ajoutée pour chaque groupe de collèges, un an avant la tenue de leur audit. Or cette activité de soutien n'existait pas lors de l'adoption du plan stratégique. Ainsi, au terme de l'année, la Commission a jugé pertinent d'ajuster l'indicateur et la cible relatifs aux activités d'information et de soutien. Le plan stratégique se termine à l'automne 2017. D'ici là, toutes les formations individualisées des collèges seront effectuées (deux ans avant le dépôt du rapport d'autoévaluation) et il ne restera que deux rencontres de suivi de la démarche auprès de deux groupes (total de 18 collèges pour ces rencontres), conformément au calendrier révisé en mars 2016 (82 % des collèges auront été rencontrés un an avant le dépôt de leur rapport d'autoévaluation).

Le nouveau libellé retenu sera donc, à partir de juin 2016 :

- Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de la majorité des collèges.
  - Cible : automne 2017.

Résultats 2015-2016

En 2015-2016, 15 collèges ont reçu une formation individualisée parmi les 16 formations prévues initialement, ce qui s'explique par la fusion de deux établissements à l'automne 2015. Cent six personnes ont participé à ces rencontres d'une durée d'une journée chacune.

Trois rencontres d'échange ont aussi été tenues en cours d'année. Des collèges qui recevront la visite de la Commission à l'automne 2017 y ont participé. 32 personnes, provenant de 17 collèges, ont participé à ces rencontres. La Commission atteint ainsi la cible annuelle qu'elle s'était donnée pour le nombre de rencontres d'échange tenues.

Taux de satisfaction des collèges à l'égard des activités de formation et de soutien

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation, le taux de satisfaction des collèges relatif aux activités de formation et de soutien que la Commission met sur pied à leur intention est mesuré chaque année de la durée du *Plan stratégique 2012-2017*.

Résultats 2015-2016

La Commission a élaboré les divers questionnaires et la stratégie lui permettant de recueillir l'opinion des personnes ayant participé aux activités de formation personnalisée et régionale depuis 2013-2014.

En 2015-2016, ces mêmes questionnaires et stratégie ont été utilisés. À la suite de chacune des séances de formation personnalisée et régionale ainsi que des rencontres de suivi par groupe de collèges, la Commission a donc contacté les directions des collèges ayant pris part aux rencontres et leur a demandé de solliciter la participation des membres de leur personnel qui y ont assisté. Parmi les personnes rencontrées, 35,8 % (38/106) ont répondu au sondage et 97 % d'entre elles se sont déclarées satisfaites. Ce taux de satisfaction représente un dépassement de 17 % de la cible prévue au plan stratégique. Il s'agit aussi d'une amélioration par rapport à l'année précédente où le taux de satisfaction atteignait 91 %. La méthodologie utilisée se trouve à l'annexe IV.

Objectif 3 : Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2015-2016
Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013. *Objectif atteint selon le délai prévu.*	s. o.
Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	Quatre établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012. *Objectif atteint selon le délai prévu.*	s. o.
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. **(Modification officielle de l'échéance en juin 2014)** *Objectif atteint selon le délai prévu.*	s. o.
	Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. **(Modification officielle de l'échéance en juin 2014)** *Objectif atteint selon le délai prévu.*	s. o.
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de près de la moitié des établissements, d'ici l'automne 2017. **(Modification officielle du pourcentage de la cible en juin 2016)**	57,9 % des collèges évalués en 2015-2016 parmi ceux prévus. *Objectif annuel non atteint.*

Note : Les quatre premières cibles de l'objectif 3 ont été atteintes selon les délais prévus. Aucun résultat n'est donc relié à ces cibles pour l'année 2015-2016.

Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité des établissements : l'impact de la suspension des activités par les cégeps

L'année 2015-2016 est la seconde année de mise en œuvre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Elle a été marquée par la suspension des activités d'évaluation par un grand nombre de cégeps jusqu'en février 2016, c'est-à-dire jusqu'à la levée de la résolution adoptée par l'assemblée générale de la Fédération des cégeps le 30 avril 2016. Cette résolution avait été prise dans le contexte de compressions budgétaires. Les cégeps déclaraient alors être ainsi forcés de réduire le temps consacré à la reddition de comptes auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des autres ministères ou organismes gouvernementaux. L'une des recommandations formulées par l'assemblée proposait que : « les directions des établissements suspendent toute nouvelle activité avec la Commission jusqu'à ce que le financement leur permette à nouveau d'assumer les frais

inhérents aux exigences de cette dernière. » (Fédération des cégeps, AG-203-05 [2015.04.30]). Dans les semaines qui ont suivi, plusieurs cégeps ont signifié à la Commission leur intention d'interrompre l'autoévaluation de leur système d'assurance qualité ou leur refus de recevoir le comité de visite de la Commission afin de réaliser leur audit. Les travaux d'évaluation avec un grand nombre de collèges publics ont ainsi été ralentis au cours de l'année 2015-2016 alors que ceux des établissements privés, subventionnés ou non, se sont poursuivis.

Au début de l'automne 2016, la Commission a pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail avec des représentants de collèges publics, en vue de déterminer les mesures d'assouplissement et d'accompagnement qui permettraient de répondre à leurs préoccupations tout en maintenant la planification établie quant aux activités à réaliser durant l'année particulièrement au regard de l'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges. Ces travaux n'ayant pas permis de résoudre l'impasse, la Commission a poursuivi ses échanges avec la Fédération des cégeps et un groupe de travail conjoint a été créé en décembre 2016 afin de trouver des solutions qui permettraient la reprise des activités. Ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre les mois de décembre 2015 et février 2016. Les efforts consentis ont porté fruit puisque la résolution a été levée suite à l'adoption d'une résolution par le Forum des directions générales de la Fédération des cégeps, en février 2016. Le calendrier annuel des visites d'audit a été modifié en conséquence mais la Commission s'est assuré que les changements apportés à la planification n'auraient pas d'incidence sur le calendrier global du cycle d'évaluation et sur les collèges privés.

Résultats 2015-2016

À l'automne 2015, seules trois des dix visites d'audit prévues ont eu lieu dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, et ce, en raison de la suspension par plusieurs cégeps de leurs activités d'évaluation avec la Commission. À l'hiver 2016, deux visites ont été réalisées dans des collèges privés auxquelles se sont ajoutées six visites dans les cégeps, avec la levée de la résolution en février 2016. Ce sont donc 11 des 19 visites d'audit prévues qui ont finalement eu lieu durant l'année, les 8 autres ayant été décalées de une à trois sessions.

En juin 2016, la Commission a dû modifier sa cible concernant le pourcentage des collèges qui auront été évalués au terme de son plan stratégique 2012-2017 (70 % des établissements d'ici l'automne 2017). En effet en février 2015, lors de la publication du bilan de la phase de validation de l'opération, la Commission avait décidé d'allonger d'un an le cycle d'audits pour le porter à une période de six ans. Au cours de l'année 2015-2016, en raison de la situation relative aux collèges publics, la Commission a dû apporter quelques ajustements à la planification des visites, de session en session, afin d'assurer la réalisation de l'ensemble des audits à l'intérieur du premier cycle. La cible a donc été modifiée en juin 2016. À l'automne 2017, les audits auront été réalisés dans 46 % des collèges.

Voici le nouveau libellé retenu :

- Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de près de la moitié des établissements d'ici l'automne 2017.

Par ailleurs, un bilan des résultats de l'an 1 du premier cycle d'audit 2014-2015 a été produit en cours d'année. Ce bilan est présenté à la section portant sur l'objectif 7 (page 32).

Recrutement et formation des experts

Résultats 2015-2016

La Commission a poursuivi au printemps 2016, le recrutement d'experts. Mise en place à l'hiver 2014, la banque d'experts a cru en 2015-2016 de 21 nouveaux membres pour atteindre un total de 111. Parmi ces nouveaux membres, on compte 4 nouveaux experts provenant du milieu universitaire.

Compte tenu de la suspension de 8 des 11 visites prévues à l'automne 2015, les formations planifiées pour cette période ont été annulées. Au printemps 2016, une formation régulière a été donnée à 16 personnes (7 juin 2016). Dix autres personnes ont reçu une formation d'appoint (31 mai 2016) et sept membres du comité de lecture ont été formés (26 mai 2016).

Objectif 4 : Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2015-2016
Travaux réalisés	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	• 20 politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages examinées et 17 rapports d'évaluation transmis. • 17 politiques institutionnelles d'évaluation des programmes examinées et 15 rapports d'évaluation transmis. *Objectif annuel atteint.*
	Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	• 6 plans stratégiques examinés et 6 rapports d'évaluation transmis. *Objectif annuel atteint.*
	Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	• 4 plans de réussite examinés et 2 rapports d'évaluation transmis. *Objectif annuel atteint.*

La Commission doit s'assurer que les composantes du système d'assurance qualité sont conformes aux obligations réglementaires des collèges et contiennent les éléments essentiels pour garantir que chacune atteint ses objectifs. La procédure retenue pour examiner l'efficacité potentielle de ces documents officiels, les obligations des collèges à l'égard des recommandations de la Commission et la manière dont les résultats sont rendus publics sont connues de tous les établissements. Ces pratiques sont d'ailleurs présentées brièvement à la page 14 du présent rapport.

Efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges

Les quatre mécanismes d'assurance qualité évalués par la Commission sont les PIEA et les PIEP de tous les établissements du réseau collégial, les plans stratégiques des cégeps ainsi que les plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés concernés.

Au cours d'une année donnée, la Commission évalue l'ensemble des politiques et plans disponibles au plus tard au printemps de l'année de référence. Par ailleurs, l'écart entre le nombre de documents examinés (politiques et plans) et le nombre de rapports d'évaluation transmis aux collèges s'explique par le fait que certains des rapports ont été adoptés à la fin de l'année couverte par un rapport annuel et adressés aux collèges au début de l'année suivante.

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

En vertu des articles 24 et 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une PIEA et une PIEP et en assurer l'application. Les collèges transmettent ensuite ces documents à la Commission pour évaluation.

La PIEA constitue l'engagement public du collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et d'en témoigner. La Commission examine le contenu de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et à ces normes est jugée entièrement satisfaisante.

La PIEP est le mécanisme prévu pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. Une PIEP est jugée entièrement satisfaisante lorsqu'elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Résultats 2015-2016

En 2015-2016, la Commission a examiné 20 PIEA et elle a transmis 17 rapports d'évaluation. Dans 82 % des cas (14/17), elle a jugé que la politique était satisfaisante ou entièrement satisfaisante. Par ailleurs, la Commission a adressé au moins une recommandation à quatre collèges et ces derniers doivent y donner des suites appropriées. 97 % des collèges ont une PIEA. Parmi les politiques reçues, une demeurait en cours d'évaluation au terme de l'année. Cinq collèges, ayant amorcé leurs activités au cours de l'année 2015-2016, n'avaient pas de politique évaluée par la Commission, au 30 juin 2016.

La Commission a également examiné 17 PIEP et elle a transmis 15 rapports d'évaluation. Dans 73 % des cas (11/15), elle a jugé que la politique était satisfaisante ou entièrement satisfaisante. Au terme de la période visée, six collèges n'avaient pas encore déposé la première version de leur politique, parmi lesquels une majorité de collèges ayant amorcé leurs activités en cours d'année. Enfin, un collège avait transmis en juin 2016 la première version de sa politique, laquelle était en cours d'évaluation au terme de l'année.

Dans les deux cas, l'objectif annuel est atteint. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces politiques sont présentés à l'annexe VII.

Les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics

En vertu des articles 16.1 et 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps sont tenus de se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et d'y intégrer leur plan de réussite. En tenant compte de sa situation et des orientations stratégiques ministérielles, chaque cégep présente dans son plan les objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Composante d'assurance qualité spécifique aux cégeps, le plan stratégique et son éventuelle actualisation doivent être transmis à la Commission qui les évalue au fur et à mesure de leur transmission. La Commission examine alors la conformité du plan à la Loi et son efficacité potentielle. La procédure retenue pour l'évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la page 14 du présent rapport.

Résultats 2015-2016

Au cours de l'année, la Commission a examiné six plans stratégiques et elle a transmis, aux collèges concernés, six rapports d'évaluation, dont trois portaient sur l'actualisation du plan stratégique précédent. Dans près de la totalité des cas, elle a jugé que les plans ou les modifications qui leur avaient été apportées comprenaient les éléments ou l'ensemble des éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. L'objectif annuel est atteint. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces plans sont présentés à l'annexe VII du rapport.

Les plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés

Dans son plan de réussite, chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, de même qu'en témoigner.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire[1]. Dans un tel cas, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan par rapport à l'atteinte des objectifs déterminés et à la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

Résultats 2015-2016

Au cours de l'année, la Commission a évalué quatre plans de réussite qu'elle a examinés, et transmis deux rapports d'évaluation aux collèges. Dans trois cas, elle a jugé que les plans comportaient les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. L'objectif annuel est atteint. Ces jugements sont présentés à l'annexe VII du présent rapport.

1. En vertu de l'annexe budgétaire 039 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au Ministère et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement destiné à la mise en œuvre de ce plan.

Objectif 5 : Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2015-2016
Traitement, dans un délai de six mois suivant leur réception, de tous les rapports de suivis reçus **(Modification de l'indicateur et de la cible : août 2015)**	En continu **(Modification de l'indicateur et de la cible : août 2015)**	• 62,5 % des rapports de suivis traités dans un délai de 6 mois. *Objectif annuel non atteint.*
Implantation d'une démarche de rappel semestriel auprès des collèges **(Modification de l'indicateur et de la cible : août 2015)**	Automne 2015 **(Modification de l'indicateur et de la cible : août 2015)**	• Démarche implantée. *Objectif annuel en partie atteint (printemps 2016).*
Compilation du nombre de suivis transmis par les collèges dans un délai d'un an **(Modification de l'indicateur et de la cible : août 2015)**	À chaque année, à compter de l'année 2015-2016 **(Modification de l'indicateur et de la cible : août 2015)**	• 8 suivis sur 16 examinés (50 %) et qui ont été transmis dans un délai de 1 an. *Objectif annuel atteint.*

Suivi systématique des recommandations

L'obligation pour les collèges de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission fait partie du processus d'évaluation. Les délais accordés pour apporter les modifications susceptibles d'améliorer la situation observée peuvent varier d'une opération à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, un délai d'un an a été imparti aux collèges. Toutefois, ce délai a parfois été modulé en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour donner des suites adéquates. Lors de l'évaluation institutionnelle, par exemple, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance, alors que dans le cas particulier de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA, il a été décidé de déterminer avec chaque collège le délai qui convenait à sa situation.

Le processus est considéré comme étant incomplet tant et aussi longtemps que le collège n'a pas donné de suites appropriées à l'ensemble des recommandations émises, peu importe l'objet d'évaluation. Ainsi, des établissements peuvent produire plusieurs rapports avant que les actions réalisées répondent aux exigences de la Commission. Lorsque d'autres suites sont demandées, le nouveau délai accordé au collège est modifié en conséquence. Ce processus, basé sur l'autoévaluation des établissements, est présenté à la page 13 du rapport.

En août 2015, la Commission a précisé les actions qu'elle entendait privilégier concernant le suivi systématique de ses recommandations par les établissements. Elle énonçait ainsi trois nouveaux indicateurs en remplacement de celui qui était jusque-là présent dans son plan stratégique.

Traitement intégré des suivis

Avant d'entreprendre le vaste chantier d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission a effectué, en 2011-2012, une analyse en profondeur du dossier de chaque collège. Elle souhaitait ainsi dresser un portrait juste de la situation et mettre en place une procédure simple et efficace qui permettrait à chacun d'entreprendre les actions requises pour répondre à ses exigences et donner des suites adéquates aux recommandations encore en vigueur. Pour les collèges dont le cas a été jugé problématique, la procédure suivante a été établie : sur la base des résultats de son analyse, la Commission propose au collège un traitement intégré des recommandations adapté à sa situation; le collège inscrit ensuite cette proposition,

modifiée ou non, dans un plan d'action institutionnel qu'il remet à la Commission; celle-ci examine alors les plans reçus et transmet à chacun des collèges un rapport comprenant les modalités de traitements acceptées, incluant un échéancier pour la mise en œuvre du plan d'action. Dans les autres cas, elle propose de donner suite aux recommandations en les regroupant ou non, selon les thèmes abordés. Des suites sont alors données par les collèges selon l'échéancier déjà convenu, ce dernier pouvant cependant être modifié au besoin.

Pour la majorité des collèges, les résultats de l'analyse ont démontré que le traitement des suivis pouvait se faire selon la procédure habituelle. Cependant, la situation de neuf collèges nécessitait d'avoir recours à la procédure menant à l'adoption d'un plan d'action institutionnel. Sept des neuf collèges se sont dotés d'un tel plan. Par ailleurs, l'analyse a permis de constater que des suites satisfaisantes avaient été données, lors d'opérations d'évaluation ultérieures, à des recommandations formulées précédemment. Lorsque c'était le cas, elles ont été levées au moment de l'adoption de chaque plan d'action par la Commission.

En août 2015, la Commission s'est dotée d'un nouvel indicateur afin de mesurer plus précisément la proportion des rapports de suivi qui sont traités dans un délai de six mois.

Résultats 2015-2016

Au cours de la période visée, la Commission a travaillé à se doter d'outils permettant de mesurer l'indicateur inscrit à son plan stratégique. Comme elle l'annonçait dans son rapport annuel antérieur, elle a poursuivi les travaux d'amélioration de son système d'information afin d'y intégrer de nouvelles fonctionnalités permettant l'extraction et le traitement de l'ensemble des données relatives aux recommandations et avis qu'elle a formulés aux collèges depuis ses débuts. Il n'a pas été possible de compléter ces travaux en 2015-2016. Ils se poursuivront donc au cours de la prochaine année.

Au cours de l'année, la Commission a transmis 18 rapports de suivis aux collèges concernés et elle a effectué 1 visite d'établissement.

Si l'on considère uniquement les 7 collèges ayant inscrit leur démarche dans un plan d'action, 3 d'entre eux ont donné des suites en 2015-2016, lesquelles ont amené la Commission à lever 16 recommandations. La moitié d'entre elles (8) était en lien avec l'application de la PIEA. Depuis le début de l'exercice, les collèges ont ainsi donné des suites satisfaisantes à 77 % des recommandations inscrites dans les plans d'action (58/75). Par ailleurs, quatre établissements devaient procéder à une autre autoévaluation dans le cadre de leur plan d'action. Pour l'un, l'autoévaluation portait sur l'application de sa PIEA; pour le deuxième, il s'agissait d'appliquer cette politique ainsi que celle relative aux programmes d'études; enfin, le troisième et le quatrième devaient aussi appliquer leur PIEP. Selon le processus habituel, un établissement a transmis son rapport au cours de l'année et la Commission a effectué une visite de suivi. Elle lui transmettra la version préliminaire du rapport au cours de l'automne 2016. Par ailleurs, la Commission a transmis la version définitive du rapport à trois établissements durant l'année 2015-2016.

Comme c'est le cas chaque année, la Commission a poursuivi l'examen des suivis déposés par les autres collèges. Elle a adopté 15 rapports de suivi qu'elle a ensuite transmis aux collèges concernés. Ces rapports touchent six opérations : l'application de la PIEA (7), l'opération AEC (1), l'évaluation de programme réalisée en 2005-2008 (4), l'évaluation institutionnelle (2), l'efficacité des plans stratégiques (1). Au total, 61 % (33/54) des recommandations en vigueur reliées à ces dossiers ont été levées en 2015-2016.

Traitement des rapports de suivi dans un délai de 6 mois

Résultats 2015-2016

Au regard des rapports de suivis transmis par les collèges, la Commission en a examiné 16 au cours de l'année. Parmi eux, elle en a traité 10 à l'intérieur d'un délai de 6 mois suivant leur réception, soit 62,5%. Pour ce qui est des 6 autres rapports de suivis, elle n'a pas été en mesure d'en compléter le traitement dans le respect du délai visé puisque dans la plupart des cas, elle a dû solliciter les établissements visés pour obtenir des informations complémentaires lui permettant de terminer son analyse.

Démarche systématique de relance auprès des collèges

Résultats 2015-2016

En août 2015, la Commission a décidé de réaliser une démarche de relance semi-annuelle auprès des collèges ayant des recommandations demeurées sans suite. Un portrait de la situation a été dressé au cours de l'automne 2015. La Commission a cependant choisi de suspendre la première relance prévue durant cette session étant donné le contexte de suspension des travaux d'évaluation par les cégeps. Avec la reprise des activités dans l'ensemble des collèges à l'hiver 2016, la relance prévue au printemps a eu lieu comme convenu. Les résultats de cette démarche seront examinés au cours de la session d'automne 2016.

Suivis transmis par les collèges

Résultats 2015-2016

En août 2015, la Commission s'est dotée d'un troisième indicateur pour mesurer les délais de transmission des suivis par les collèges. Le délai accordé par la Commission pour transmettre un suivi est généralement d'un an. Ce sont 50 % des suivis traités dans l'année (8/16) qui ont été reçus dans le délai prescrit.

Il est à noter qu'au 30 juin 2015, la Commission était en attente d'un total de 36 suivis depuis plus d'un an après l'émission de ses recommandations. Au 30 juin 2016, ce sont 54 suivis dont le délai prescrit de transmission était dépassé. Le non-respect des délais pour transmettre les suites attendues aux recommandations de la Commission peut découler en partie du contexte entourant les cégeps au cours de l'année visée par le présent rapport. Des changements au sein du personnel des établissements peuvent également expliquer les retards. La démarche de relance auprès des collèges a été mise en place par la Commission avec pour objectifs de favoriser la réception des suivis dans les délais prescrits et d'accompagner les collèges dans le développement de processus d'amélioration continue.

DEUXIÈME ORIENTATION
Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

AXE 2 : Des pratiques d'évaluation reconnues

Objectif 6 : Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2015-2016
Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes.	Automne 2013. *Objectif atteint selon le délai prévu.*	s. o.
Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. **(Ajout en juin 2014)**	Automne 2014. **(Ajout en juin 2014)** *Objectif atteint selon le délai prévu.*	s. o.
Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	• Visite du comité d'évaluation de l'INQAAHE (juin 2016) *Objectif atteint avant le délai prévu.*
Reconnaissance internationale de l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE).	Automne 2017. **(Modification de la cible en juin 2014)**	s. o.

Notes : Comme l'indique le tableau ci-dessus, la première cible de l'objectif 6 a été atteinte selon le délai prévu. Aucun résultat n'est donc relié à cette cible pour l'année 2015-2016.

La cible 4 doit être atteinte à l'automne 2017. Aucun résultat n'y est donc associé pour l'année 2015-2016.

Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires

Évaluation par une agence d'assurance qualité et reconnaissance des pratiques par une agence internationale

Dans son plan stratégique, la Commission a convenu de faire les démarches nécessaires pour obtenir une reconnaissance officielle à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires. Cette reconnaissance passe inévitablement par une évaluation externe de ses processus et mécanismes. En 2012-2013, la Commission a donc entrepris une première démarche auprès d'une organisation reconnue et pouvant agir à ce titre, soit l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE). Cet organisme, composé de membres qui proviennent de partout dans le monde – dont la Commission –, a notamment le mandat d'examiner les pratiques et de déterminer, à partir d'un guide conçu à cet effet, s'il s'agit des meilleures pratiques d'assurance qualité externe en enseignement supérieur. Le dossier alors soumis par la Commission a été jugé incomplet en mai 2013, puisqu'il ne comprenait pas de rapport d'autoévaluation et de rapport d'évaluation provenant d'une agence ou d'un expert externe. La Commission a d'abord envisagé de répondre à cette exigence au cours de l'hiver 2014. En décembre 2013, elle a cependant

décidé qu'elle effectuerait une évaluation complète de ses processus et mécanismes au cours de l'année 2016 et qu'elle entreprendrait ensuite une nouvelle démarche pour faire reconnaître ses pratiques. En janvier 2014, elle a fait part à l'INQAAHE de ses intentions à cet égard. Enfin, en juin 2014, la Commission a reporté à l'automne 2017 la réalisation de cette action et elle a modifié en conséquence son plan stratégique.

Au cours de l'année 2014-2015, la Commission a mis en place un comité de travail interne chargé de documenter les options et les coûts reliés à son évaluation par une agence d'assurance qualité externe en vue de la reconnaissance de ses pratiques par une agence internationale. Sur la recommandation de son comité, la Commission a convenu que l'option la mieux adaptée à ses besoins et à ses ressources était le programme de l'INQAAHE, la même agence à laquelle la Commission avait adressé une demande de reconnaissance de ses pratiques en 2013.

Résultats 2015-2016

En 2015-2016, la Commission a préparé et soumis un nouveau dossier de reconnaissance de ses pratiques à l'INQAAHE. Elle a ainsi produit un rapport d'autoévaluation à partir des constats générés par la mise en œuvre de son opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dans les collèges québécois. Le comité de travail responsable de la démarche s'est également appuyé sur les publications de la Commission ainsi que sur le contenu des échanges réalisés avec des membres du personnel. Un projet de rapport d'autoévaluation de la Commission a été soumis pour consultation à l'interne et la version définitive a été adoptée par la Commission le 10 mars 2016. Le rapport d'autoévaluation a ensuite été transmis à l'INQAAHE le 23 mars 2016.

Au cours de la semaine du 13 juin 2016, la Commission a accueilli le comité d'experts formé par l'INQAAHE pour mener son évaluation. Le comité était composé de trois personnes expérimentées dans le domaine de l'assurance qualité en enseignement supérieur. Il a rencontré différentes instances, dont les membres de la Commission, ainsi que son personnel professionnel et administratif, des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des experts et des représentants d'établissements ayant participé aux opérations de la Commission, des représentants des associations professionnelles ainsi que des étudiants. La visite du comité a donc marqué une étape importante du processus d'évaluation de la Commission par l'agence internationale qui devait ensuite transmettre son rapport à l'automne 2016.

Objectif 7 : Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2015-2016
Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2015-2016. **(Modification de la cible en juin 2014 et en août 2015)**	Bilan des résultats de l'an 1 publié en mars 2016. Objectif annuel atteint.
Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Rapport synthèse sur l'évaluation d'un programme et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes publié en décembre 2015. Objectif annuel atteint.
Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013. *Objectif atteint au printemps 2014.*	s. o.
Diffusion, sur le site Internet, de nouvelles portant sur les travaux de la Commission et sur des résultats issus de la veille stratégique en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur **(modification de l'indicateur et de la cible : août 2015)**	En continu, à compter de l'hiver 2016 **(Modification de l'indicateur et de la cible : août 2015)**	Informations diffusées sur le nouveau site Internet à compter du 28 juin 2016. Objectif annuel non atteint.

Note : Comme l'indique le tableau ci-dessus, la troisième cible de l'objectif 7 a été atteinte au printemps 2014. Aucun résultat n'est donc relié à cette cible pour l'année 2015-2016.

Déployer des stratégies de communication pertinentes

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale qui consiste à témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial, elle publie sur son site Internet tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collèges et à la ministre. Il en est de même pour les rapports synthèses produits au terme de ses opérations, les rapports annuels de gestion et tous les documents qu'elle élabore à l'intention des collèges pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. Elle s'assure ainsi de rendre accessibles, au plus grand nombre possible, la documentation utile aux évaluations demandées ainsi que les résultats de ses travaux.

La Commission est fréquemment amenée à communiquer l'information entourant ses opérations, incluant les résultats de ses travaux, et à mesurer leur taux de pénétration autant à l'intérieur des collèges qu'auprès des intervenants du réseau collégial et du public en général. Consciente du caractère spécialisé des contenus traités, elle souhaite accroître le rayonnement de son témoignage en axant ses pratiques de communication sur la multiplication des échanges avec les publics plus directement visés par ses opérations, tout au long du processus, de même que sur la diffusion continue de l'information relative à l'avancement de ses travaux auprès de ces publics et de la population. À cet effet, elle a élaboré une stratégie de communication couvrant la période du *Plan stratégique 2012-2017*. Les activités découlant de cette stratégie qui ne sont pas en lien avec les indicateurs de l'objectif 7 sont présentées dans la section consacrée aux autres travaux à la page 36 du rapport.

Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

Dans sa planification stratégique, la Commission a envisagé de faire un premier bilan annuel de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dès l'année 2013-2014. Les modifications apportées à l'échéancier des visites d'audit de la phase de validation et de la deuxième vague de collèges ont fait en sorte qu'il était impossible de présenter un bilan pour l'année 2013-2014. La Commission a donc décidé de procéder à un tel bilan au cours de l'année suivante et, en juin 2014, elle a modifié en conséquence la cible fixée à cet égard dans son plan stratégique.

Le *Bilan de la phase de validation* ayant été rendu public à la fin du mois de janvier 2015 et les visites des collèges de la vague B complétées au cours de cette même session, la Commission a jugé qu'il serait peu pertinent et utile de proposer aux collèges un deuxième bilan au cours de la même session. Elle a décidé de reporter à nouveau la présentation de son premier bilan annuel en 2015-2016. La cible a été modifiée en conséquence lors de l'actualisation du plan stratégique de la Commission en août 2015.

Résultats 2015-2016

Le bilan de l'an 1 du premier cycle d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges a été publié le 22 mars 2016. Il témoigne des principales tendances quant aux résultats de l'audit pour les neuf établissements évalués au cours de l'année 2014-2015, soit la première année du cycle. L'exercice a permis à la Commission de porter un regard critique sur l'ensemble des étapes du processus d'audit et d'en valider les fondements. Il a également permis de dégager des pistes d'action afin de le bonifier.

Des ajustements ont été apportés en vue de faciliter le processus et de le rendre plus efficient pour l'ensemble des acteurs concernés et d'assurer ainsi des suites porteuses de réussite pour ce premier cycle d'audit. La Commission a notamment révisé le document *Orientations et cadre de référence*, enrichi la formation et le soutien offerts aux collèges et aux experts de même que réaménagé certains aspects de la visite et du calendrier du cycle d'audit.

Les activités poursuivies en 2015-2016, soit lors de la deuxième année du cycle, feront l'objet l'an prochain d'un nouveau témoignage de l'exercice des responsabilités des collèges en vue d'assurer la qualité.

Synthèse des opérations d'évaluation d'un programme et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés

À la fin de chacune de ses opérations d'évaluation, la Commission produit et diffuse un rapport synthèse présentant ses principaux constats et proposant des pistes d'amélioration susceptibles d'aider les collèges à augmenter et à maintenir la qualité de la formation qu'ils offrent.

Les collèges privés non subventionnés sont des établissements sous permis du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorisés à offrir des attestations d'études collégiales. À ce titre, ils sont soumis au Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC) de même qu'aux évaluations de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

En 2010, la Commission conviait ces collèges à évaluer l'un de leurs programmes d'études à l'aide de leur Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, puis à porter un jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de leur politique. Au total, 18 collèges privés non subventionnés ont été touchés par cette opération.

Résultats 2015-2016

En décembre 2015, la Commission a publié et diffusé le rapport synthèse *Établissements privés non subventionnés – Évaluation d'un programme et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes*. Il ressort de cette évaluation que la plupart des programmes évalués dans le cadre de cette opération sont pertinents et préparent bien les étudiants à intégrer le marché du travail. Comme la Commission l'a déjà souligné dans deux rapports synthèses précédents, la compétence des professeurs, la diversité et le dynamisme de leurs méthodes pédagogiques ainsi que l'engagement envers leurs étudiants et la disponibilité dont ils font preuve constituent encore certaines des forces des programmes. Par ailleurs, les résultats de la présente évaluation montrent également que la plupart des collèges évalués disposent des ressources nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de leurs programmes d'études dans un environnement favorable. Aussi, dans presque tous les collèges privés non subventionnés ayant participé à cette évaluation, le partage des responsabilités, le processus décisionnel ainsi que les communications entre les personnes engagées dans la mise en œuvre des programmes observés favorisent une gestion efficace de ces programmes. La structure organisationnelle est adaptée à la taille de ces collèges et le climat de travail y est généralement bon, voire convivial.

Par contre, près de la moitié des collèges doivent poursuivre le développement de liens plus structurés avec les employeurs et les diplômés.

Diffusion de nouvelles sur le site Internet

En 2015-2016, la Commission a révisé l'indicateur et la cible qui concernaient initialement la satisfaction des personnes visées par l'information qu'elle diffuse. En effet, les résultats qui avaient été obtenus à la suite d'un sondage effectué auprès des internautes pour connaître leur niveau de satisfaction, n'étaient pas significatifs.

La Commission a ainsi décidé de miser sur la diffusion en continu sur son site Internet de nouvelles portant sur ses travaux et sur les résultats issus de la veille stratégique en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur qui est réalisée au sein de son organisation depuis 2013.

Résultats 2015-2016

En 2015-2016, la Commission a enfin mené à terme les travaux de refonte de son site Internet qu'elle avait amorcés en 2014-2015. Étant donné le peu de ressources internes disponibles pour leur réalisation, ces travaux ont été conclus en fin d'année seulement avec la mise en ligne du nouveau site le 28 juin 2016. Celui-ci se veut plus actuel et convivial. L'information relative aux différents rapports, documents d'orientations et opérations y est plus facilement accessible. De plus, des nouvelles sur les activités de la Commission y sont désormais présentées chaque semaine. À compter de l'automne 2016, la Commission entend aussi y diffuser, sur une base hebdomadaire, une nouvelle différente tirée du bulletin de veille stratégique qu'elle publiera par ailleurs chaque mois. L'année à venir permettra également de mesurer l'intérêt des internautes envers le site, par le calcul du nombre de visites.

Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2015-2016

En plus de réaliser les activités prévues à sa planification stratégique pour les années 2012-2017, la Commission a poursuivi la réalisation des autres travaux inscrits à sa planification annuelle 2015-2016. C'est le cas notamment des travaux liés à l'opération spécifique aux nouveaux collèges afin de les amener à se doter de mécanismes d'assurance qualité et à les appliquer. Cet exercice est un préalable à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité qu'ils auront ainsi instauré.

De plus, la Commission rend compte de la réalisation de travaux de veille stratégique qui lui permettent de suivre l'évolution de la situation en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur. Enfin, elle fait état d'activités prévues dans sa stratégie de communication.

Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Lors de la création d'un établissement, la direction et les membres du personnel n'ont, la plupart du temps, pas eu l'occasion de développer une expertise en matière d'évaluation et d'assurance qualité en enseignement collégial, pas plus d'ailleurs qu'ils ne connaissent le mandat et les travaux de la Commission. Afin d'accompagner tous les nouveaux établissements dans la mise en œuvre des mécanismes d'évaluation auxquels ils sont soumis selon leur statut respectif, la Commission a adopté une approche flexible leur permettant de développer une expertise d'autoévaluation nécessaire avant de passer à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité que chacun est tenu de mettre en place.

Résultats 2015-2016

Au cours de l'année, la Commission a défini les orientations et précisé le cadre dans lequel se déroule cette opération destinée uniquement aux nouveaux établissements. Un document a été publié à cet effet en août 2015. Parallèlement, un établissement à qui la Commission avait déjà demandé de procéder à un tel exercice a déposé son rapport d'autoévaluation. Elle y a effectué une visite de deux jours au mois de juin 2015. Enfin, au cours des rencontres avec les représentants de deux nouveaux collèges, la présidente a présenté la mission de la Commission et un calendrier particulier pour chacun concernant les évaluations qu'ils auront à réaliser dans le cadre de l'approche préalable à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.

Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité

Dans son *Plan stratégique 2007-2012*, la Commission annonçait son intention de définir une nouvelle opération d'évaluation concernant l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial. Afin de s'assurer que cette opération repose sur des bases conceptuelles solides et des pratiques reconnues au plan international, elle a effectué au fil des ans d'importants travaux de veille sur les processus et mécanismes d'une dizaine d'agences d'assurance qualité en enseignement supérieur en Australie, au Canada, en Europe et aux États-Unis. Les activités de veille ont conduit à la production d'outils de travail divers et au développement d'une base de données sur les concepts reliés à l'assurance qualité en enseignement supérieur.

La Commission a aussi réalisé des missions au Canada et en Europe auprès d'agences d'assurance qualité et d'établissements évalués par ces dernières, en plus de recevoir des représentants d'agences étrangères. Dans le prolongement de ces missions et rencontres, la Commission a signé six ententes de partenariat avec des agences[2] portant sur la participation à des activités réalisées par un organisme ou l'autre, sur le partage de l'expertise ou encore sur la réalisation de stages de perfectionnement. Depuis, des actions entreprises avec deux de ces agences se sont concrétisées par la collaboration d'experts étrangers lors de la mise en œuvre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité ainsi que par la participation respective de la présidente et d'un commissaire à l'évaluation d'un établissement en Suisse et à celle d'un autre en Ontario.

Par ailleurs, la mise en place d'un processus systémique et cyclique dans chaque collège a entraîné des modifications aux méthodes de travail habituelles de la Commission. Afin de développer et de maintenir l'expertise de son personnel, une attention particulière est accordée à la formation continue des personnes directement affectées aux travaux d'évaluation. Ainsi, la Commission a tenu à associer son personnel aux différentes étapes de l'élaboration de la nouvelle approche pour qu'il se familiarise notamment avec les grandes balises de l'opération, les concepts et le processus d'audit, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Résultats 2015-2016

La Commission a poursuivi ses activités de veille stratégique sur l'assurance qualité en enseignement supérieur. En cours d'année, ce sont 20 bulletins de veille qui ont été diffusés auprès de l'équipe selon la périodicité prévue, soit environ deux fois par mois. Parmi les grands thèmes résultant de cette veille se trouvent notamment : l'implication des étudiants; l'internationalisation; la reconnaissance des pratiques en assurance qualité en enseignement supérieur; le développement des compétences; l'accréditation des agences en assurance qualité en enseignement supérieur; les effets de l'assurance qualité en enseignement supérieur sur les établissements.

La Commission a communiqué à un plus large public les résultats de ses travaux de veille lors du colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) en juin 2016. À compter de l'automne, elle entend accroître la diffusion externe de ses résultats de veille par le biais de l'animation de la page d'accueil du nouveau site Internet, lequel comprend une section consacrée à la veille. Elle compte y diffuser une édition mensuelle de son bulletin de veille à l'externe.

Par ailleurs, la Commission a aussi agi sur la scène internationale dans une visée de transfert des connaissances et de réseautage. La présidente a témoigné des pratiques en évaluation de l'organisation au Colloque international sur l'assurance qualité en Afrique francophone du 18 au 20 novembre 2015, organisé par l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur du Sénégal (ANAQ Sup). Ayant pour thème *L'Assurance qualité en Afrique francophone : bilan, bonnes pratiques et perspectives*, le colloque visait à offrir un espace de réflexion et de partage sur la mise en place et le développement de systèmes internes et externes d'assurance qualité au Sénégal, en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord. Près d'une centaine d'intervenants (acteurs, experts et partenaires) étaient présents.

2. L'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-Sup) du Sénégal, le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en France, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur de la communauté française de Belgique (AEQES), *The Quality Assurance Agency for Higher Education* (QAA) du Royaume-Uni et l'*Ontario College Quality Assurance Service* (OCQAS).

L'expérience et l'expertise de la Commission ont aussi été mises en valeur au colloque organisé par le Réseau des agences francophones d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (Réseau FrAQ-Sup), à Bruxelles, les 26 et 27 mai 2016. Le cégep Marie-Victorin y était également invité à partager son expérience. Sous le thème : « Quelles démarches d'assurance qualité pour traiter du lien recherche-enseignement et de l'apprentissage centré sur l'étudiant? », cette mission a permis le partage de l'expertise de la Commission avec d'autres agences francophones d'assurance qualité en enseignement supérieur. Elle a aussi permis d'établir des comparaisons avec les pratiques et processus de celles-ci.

Mise en œuvre de la stratégie de communication

La Commission a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de communication adoptée à l'automne 2013 et couvrant la période de son *Plan stratégique 2012-2017*. Trois grands objectifs ont été retenus : faire connaître les pratiques de la Commission comme étant comparables aux meilleures pratiques d'évaluation en enseignement supérieur; faire connaître les résultats de ses travaux et leur influence sur les collèges, les décideurs et le public; témoigner de l'efficacité avec laquelle les établissements garantissent la qualité. Comme il en est fait mention précédemment, elle entend accroître ainsi le rayonnement de son témoignage en multipliant les actions susceptibles de rejoindre directement ses publics cibles.

Résultats 2015-2016

La mise en œuvre de cette stratégie s'est traduite par diverses actions réalisées au cours de l'année. Celles reliées aux quatre indicateurs de l'objectif 7 du plan stratégique[3] de la Commission sont présentées à la page 31 du rapport. Un communiqué a été diffusé sur le site du *Réseau Info Éducation AMEQ en ligne*, le 30 novembre, concernant la participation de la présidente de la Commission, madame Céline Durand, au Colloque international sur l'Assurance qualité en Afrique francophone. Un communiqué a aussi été émis en janvier 2016 afin de témoigner des rapports adoptés en Commission à l'automne 2015 et d'exposer quelques constats relatifs aux premiers rapports de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges.

Des communiqués de presse ont été diffusés lors de la publication du *Rapport synthèse sur l'opération d'évaluation de programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (février 2016) et du *Bilan de l'an 1 de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges* (mars 2016). Ces publications ont aussi fait l'objet de présentations particulières auprès de représentants du réseau et du Ministère. Un communiqué a été diffusé le 14 juin 2016 afin de présenter le bilan des travaux annuels de la Commission.

Des signets d'information à l'attention des membres du personnel des collèges et à l'attention des étudiants ont été produits en formats imprimé et électronique. Ils ont été mis en ligne en mai 2016 et diffusés auprès du réseau collégial au début du mois de juin. Enfin, une présentation sur le développement et les résultats de la veille stratégique a été offerte le 9 juin dans le cadre du Colloque de l'AQPC 2016.

3. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.

Chapitre 3

Utilisation des ressources au 31 mars 2016

Les ressources humaines

La répartition de l'effectif

Au 31 mars 2016, l'effectif de la Commission était constitué de 23 employés réguliers. Au cours de l'année, la Commission a aussi eu à son emploi deux personnes en prêt de service occupant temporairement des fonctions d'agent de recherche et elle a embauché, pour de courtes périodes, deux étudiants. Ce personnel n'est pas comptabilisé dans l'effectif. Près de la moitié des postes est occupée par du personnel professionnel.

Évolution de l'effectif en poste par catégorie d'emploi

	Personnel d'encadrement*	Personnel professionnel	Personnel de bureau, technicien et assimilé	Total
Nombre d'employés au 31 mars 2014	5	12	7	24
Nombre d'employés au 31 mars 2015	5	12	7	24
Nombre d'employés au 31 mars 2016	5	12	6	23
Écart	0	0	1	1

* La catégorie « Personnel d'encadrement » comprend le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, ainsi que le personnel cadre composé de la secrétaire générale.

Cible de l'effectif utilisé

Le Conseil du trésor fixe annuellement une cible d'effectif utilisé pour les organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique. Les étudiants, les stagiaires et les employés en prêt de service ne sont pas soumis à ce contrôle. Ainsi, pour l'exercice financier 2015-2016, la cible de la Commission a été établie à 23 employés « équivalent temps complet » (ETC). La Commission a respecté cette cible puisqu'elle a atteint un résultat de 22,8 ETC utilisés au cours de la période visée.

Évolution de l'effectif utilisé par catégorie d'emploi

Effectif utilisé	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel de bureau, technicien et assimilé	Total
au 31 mars 2014	N.D.	N.D.	N.D.	23,6
au 31 mars 2015	4,5	12,4	6,3	23,2
au 31 mars 2016	5	12	5,8	22,8
Écart	0,5	-0,4	-0,5	-0,4

Les départs à la retraite

Il n'y a eu aucun départ à la retraite ni aucun départ volontaire en 2015-2016.

Évolution du nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

Année financière	Personnel d'encadrement*	Personnel professionnel	Personnel de bureau, technicien et assimilé	Total
2013-2014	0	0	1	1
2014-2015	0	0	0	0
2015-2016	0	0	0	0

* La catégorie « Personnel d'encadrement » exclut, dans ce cas-ci, le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, puisque ces employés sont à contrat.

Nombre de départs volontaires (taux de roulement du personnel régulier)

Année financière	Personnel d'encadrement*	Personnel professionnel	Personnel de bureau, technicien et assimilé	Taux de roulement
2013-2014	0	0	1	5,2 %
2014-2015	0	1	0	5,2 %
2015-2016	0	0	0	0 %

* La catégorie « Personnel d'encadrement » exclut, dans ce cas-ci, le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, puisque ces employés sont à contrat.

La formation du personnel

En 2015-2016, la Commission a consacré 10 249 $ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, neuf personnes représentant 39 % de l'effectif régulier, ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 22 jours. La Commission a consacré 0,6 % de sa masse salariale aux activités de développement du personnel. Près de 70 % des dépenses relatives à la formation et au développement du personnel ont été consacrées à deux domaines, soit celui des congrès, colloques et conférences ainsi que celui de l'informatique et de la bureautique.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par domaine de formation

Année financière	Congrès, colloques et conférences	Administration	Communication	Informatique et bureautique	Autres
2013-2014	60,4 %	0,0 %	9,1 %	21,0 %	9,5 %
2014-2015	57,7 %	22,9 %	0,0 %	0,0 %	19,4 %
2015-2016	37,4 %	21,3 %	0,0 %	32,3 %	9,0 %

En 2015-2016, la Commission a consenti 22 jours de formation au personnel, soit 2,22 jours en moyenne par personne formée, pour une somme moyenne de 1 139 $ par personne. La majeure partie de ces journées a profité au personnel professionnel.

Évolution des dépenses en formation

Année financière	Proportion de la masse salariale (%)	Nombre moyen de jours de formation par personne formée	Montant alloué par personne
2013-2014	1,1 %	2,8	1 223,40 $
2014-2015	1,1 %	3	1 513,50 $
2015-2016	0,6 %	2,2	1 139,00 $

Évolution du nombre de journées de formation par catégorie d'emploi

Année financière	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel de bureau, technicien et assimilé
2013-2014	11,9	20	15
2014-2015	12,4	16	7
2015-2016	6	14	2

Mobilisation du personnel et climat de travail

La Commission désire favoriser un climat de travail stimulant, harmonieux et mobilisateur. Les pratiques de gestion sont axées sur l'évaluation et l'accompagnement des employés, ce qui se concrétise par une évaluation biannuelle. La Commission opte aussi pour une gestion participative et mobilisatrice dans le processus de production de ses rapports et avis (réunions, comités, etc.). Elle valorise également la conciliation travail-famille par la souplesse qui est accordée dans les horaires des employés, dans le respect des conventions collectives en vigueur et des obligations relatives à la réalisation du mandat de l'organisation.

En ce qui concerne l'arrivée de nouveaux employés, un soutien particulier est offert, pour faciliter leur intégration et leur adaptation à leur nouvel environnement de travail. Un processus de parrainage a été mis en place pour les nouveaux agents de recherche qui sont accompagnés

par un pair durant une période d'un an. Des séances d'information et de formation relatives aux outils informatiques et aux pratiques de gestion documentaire sont aussi offertes aux nouveaux employés par le personnel concerné de la Commission. Ces pratiques permettent un transfert de connaissances dès l'arrivée en poste des nouveaux membres du personnel.

L'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (LRQ, chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, la Commission a embauché deux personnes ayant le statut d'étudiant.

Embauche totale au cours de la période 2015-2016, selon le statut de l'employé

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
0	0	2	0	2

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant de certains groupes cibles (communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées), afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Une des deux personnes embauchées au cours de l'année fait partie des groupes cibles.

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif

La Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier afin de préserver la confidentialité des personnes dans le contexte de la petite taille de l'organisation.

Représentativité des femmes au sein de l'effectif

Au 31 mars 2016, les femmes représentaient près de 80 % de l'effectif total régulier. Les résultats détaillés sont présentés dans les deux tableaux qui suivent.

Taux d'embauche des femmes en 2015-2016 par statut d'emploi

Embauche	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	0	0	1	0	1
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	0 %	0 %	50 %	0 %	50 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif selon la catégorie de personnel, au 31 mars 2016*

	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés	5	12	3	3	23
Nombre de femmes	3	11	2	3	18
Taux de représentativité des femmes par catégorie	60 %	91,7 %	66,7 %	100 %	78,3 %

* Le personnel étudiant et stagiaire n'est pas comptabilisé dans l'effectif.

Les bonis au rendement

L'article 8 de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20) prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne peut être accordé aux cadres et aux cadres juridiques à l'égard des exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015.

Cette même loi a été modifiée par l'article 1 de la Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire (2015, chapitre 2) et l'insertion de l'article10.1 en vertu duquel aucun boni fondé sur le rendement ou ajustement forfaitaire ne peut être accordé aux titulaires d'un emploi supérieur, notamment à l'égard de l'exercice financier 2014-2015.

Ainsi, durant l'année 2015-2016, aucun boni au rendement n'a été accordé au personnel d'encadrement de la Commission, pour la période d'évaluation du rendement de l'année précédente. De même, aucun boni n'a été accordé à un membre du personnel professionnel.

Les renseignements relatifs aux contrats de services

Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, la Commission n'a accordé aucun contrat de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus.

Les ressources budgétaires et financières

En 2015-2016, la Commission disposait d'un budget de 2 402 900 $, ce qui correspond à une diminution de 87 700 $ par rapport au budget de l'année précédente.

Comme les activités de la Commission sont centrées sur les travaux d'évaluation, l'utilisation des ressources budgétaires et financières est présentée selon la catégorie des dépenses plutôt que par secteur d'activité.

Évolution du budget selon la catégorie de dépenses au cours des trois dernières années

Années financière	Traitement	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
2013-2014	1 920 900 $	533 200 $	20 000 $	16 500 $	2 490 600 $
2014-2015	1 920 900 $	533 200 $	20 000 $	16 500 $	2 490 600 $
2015-2016	1 849 200 $	517 200 $	20 000 $	16 500 $	2 402 900 $*
Variation entre les deux dernières années (%)	- 3,7 %	- 3 %	0 %	0 %	- 3,5 %

* Par rapport à l'année 2014-2015, le budget pour l'année 2015-2016 a été réduit de 3,7 % pour ce qui est de la rémunération (71 700 $) et de 3 %, pour le fonctionnement (16 000 $)

En 2015-2016, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 139 353 $, soit une variation à la hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de traitement, les postes attribués à la Commission ayant été occupés tout au long de l'année contrairement à l'année précédente.

Évolution des dépenses totales et par catégorie au cours des trois dernières années

Année financière	Traitement	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
2013-2014	1 841 092 $	434 782 $	19 765 $	3 007 $	2 298 646 $
2014-2015	1 656 764 $	418 871 $	7248 $	8771 $	2 091 654 $
2015-2016	1 761 698 $	362 331 $	6320 $	9004 $	2 139 353 $
Variation entre les deux dernières années (%)	6,3 %	-13,5 %	-12,8 %	2,7 %	2,3 %

Frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. Au cours de l'année, 43 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 23 344 $, ce qui représente 4,5 % du budget de fonctionnement, soit une diminution de 51,1 % par rapport à l'an dernier. Cette diminution s'explique par le nombre moins élevé de visites d'établissements et de réunions de comités durant l'année 2015-2016.

Évolution des dépenses occasionnées par la participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Année financière	Nombre de personnes	Coûts ($)	% dubudget de fonctionnement
2013-2014	61	32 366 $	6,1 %
2014-2015	62	47 133 $	8,8 %
2015-2016	43	23 344 $	4,5 %
Variation entre les deux dernières années (%)			-51,1 %

Les ressources informationnelles

En 2015-2016, la Commission a consacré 37 108 $ au développement et à la mise à jour de ses ressources informationnelles. La part la plus importante de cette dépense est attribuable à un contrat de service pour la refonte du site Internet de la Commission, dont la majeure partie a été réalisée dans la dernière portion de l'année 2014-2015. Deux ressources internes à temps plein sont affectées aux technologies de l'information. La Commission a fait appel à une ressource externe pour la refonte du site Internet. Au début de l'année, les prévisions de dépenses en ressources informationnelles étaient établies à 50 000 $, mais la Commission a décidé de reporter à 2016-2017 l'attribution d'un contrat de service pour la réalisation d'un audit de sécurité.

Dépenses selon le type de ressources informationnelles au cours des deux dernières années

Année financière	Mise en place du Portail numérique	Droits d'utilisation	Parc informatique	Refonte du site Internet	Total
2014-2015	10 000 $	8 596 $	7 639 $	1 182 $	27 417 $
2015-2016	0 $	7 069 $	6 321 $	23 718 $	37 108 $

Mise en œuvre du Portail numérique

Lorsqu'elle a amorcé ses travaux sur l'implantation d'un processus de travail axé sur le numérique en 2013, la Commission a circonscrit ses besoins de la façon suivante: des besoins d'ordre économique reliés au principe de développement durable «production et consommation responsable»; des besoins d'ordre écologique découlant du principe «protection de l'environnement» enfin, des besoins d'ordre fonctionnel suscités par la volonté de modifier les moyens de transmission de dossiers entre la Commission et les collèges, les modes d'échanges avec les experts ainsi que les processus de stockage de l'information. Le Portail numérique est la solution qui a été choisie pour répondre à ces besoins.

Le déploiement du Portail numérique a été complété durant l'année 2015-2016, en conformité avec le calendrier d'implantation. Tous les collèges ont reçu leurs droits d'accès pour le dépôt officiel de leurs documents à la Commission entre les mois d'avril et décembre 2015. Un bilan positif de ce projet a été réalisé au cours de l'hiver 2016. Il en est ressorti que le Portail numérique procure plusieurs avantages au regard des communications de la Commission avec les collèges et les experts qui collaborent à ses travaux (rapidité et efficacité) en plus de favoriser la réalisation d'économies à long terme. Il permet d'améliorer la gestion des documents papier. Le bilan a aussi permis de constater certains risques et préoccupations inhérents à l'utilisation du Portail. La Commission entend agir dans le futur de façon à prévenir ou éviter ces risques et préoccupations.

Refonte du site Internet

En juin 2014, la Commission a conclu une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la refonte du site Internet avec une solution incluant le respect du standard d'accessibilité d'un tel site ainsi que celui du programme d'identification visuelle du gouvernement. Les derniers travaux techniques entourant la refonte ont été réalisés à l'automne 2015. Des tests et des ajustements ont été effectués à l'interne au cours de l'hiver 2016. Les travaux relatifs au contenu du site, bien que ralentis par une transition au sein du personnel des communications, se sont poursuivis au printemps 2016. Une dérogation obtenue auprès du Secrétariat à la communication gouvernementale a permis la mise en ligne du site le 28 juin 2016.

Chapitre 4

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités a été présenté dans le chapitre consacré aux résultats, il sera question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, la Commission a tenu 11 réunions totalisant 15 jours, 1 heure et 30 minutes. Lors de ces réunions, elle a adopté 103 rapports d'évaluation (dont 1 rapport visant 3 opérations et un autre rapport visant 2 opérations) et elle en a transmis 97 aux collèges concernés.

Comité de liaison

Dans la foulée de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a créé, à l'automne 2013, un comité de liaison en vue d'assurer une communication efficace entre la Commission et les représentants du réseau collégial. Ce comité est composé de neuf personnes provenant du réseau : cinq représentants des cégeps, deux des collèges privés subventionnés, un des collèges privés non subventionnés et un autre des écoles gouvernementales. La présidente de la Commission et les commissaires sont également membres du comité. Enfin, la secrétaire générale de la Commission y agit à titre de secrétaire.

En 2015-2016, le comité ne s'est réuni qu'une fois. En effet, ses travaux ont été suspendus au cours de l'automne 2015 étant donné l'interruption des activités d'évaluation par les cégeps. Une rencontre a eu lieu en janvier 2016 afin de faire état des avancées réalisées par le groupe de travail conjoint entre la Commission et la Fédération des cégeps, ce dernier ayant relevé des éléments d'amélioration à apporter à l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des collèges afin de permettre la reprise des activités d'évaluation dans tous les établissements. Finalement, en juin 2016, les membres du comité ont rencontré les experts de l'INQAAHE dans le cadre de l'évaluation de la Commission en vue de l'obtention d'une reconnaissance internationale de la qualité de ses pratiques. La liste des membres est présentée à l'annexe III.

Publications

En 2015-2016, la Commission a publié les cinq documents suivants :

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois: Orientations et cadre de référence : Deuxième édition.*
- *Bilan des résultats de l'an 1 du premier cycle d'audit 2014-2015 : Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois.*
- *Établissements privés non subventionnés: Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.*
- *Plan d'action de développement durable 2016-2020.*
- *Rapport annuel de gestion 2014-2015.*

Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale le 4 février 2016.

La liste complète des publications de la Commission au cours de l'année 2015-2016 est présentée à l'annexe X.

La Commission a continué d'alimenter son site Internet en y publiant 83 rapports d'évaluation. Au 30 juin 2016, le site comptait plus de 2500 rapports d'évaluation adressés aux collèges depuis 1993, en plus des autres documents officiels de la Commission.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'offrir plus de transparence aux citoyens. Ce règlement détermine les documents et les renseignements que les organismes publics doivent diffuser dans leur site Web. Conformément à ces exigences, incluant depuis le 1er avril 2015 la diffusion de renseignements liés aux dépenses ainsi que la diffusion des documents transmis lors d'une demande d'accès, la Commission présente dans sa page consacrée à la diffusion de l'information et à la protection des renseignements personnels les rubriques suivantes : organigramme – personnel de direction et d'encadrement; responsable de l'accès à l'information; plan de classification des documents; inventaire des fichiers de renseignements personnels; registre des communications de renseignements personnels; études et rapports de recherche ou de statistiques d'intérêt pour le public; documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès et d'intérêt public; registres publics; services et programmes offerts; documents servant à la prise de décision sur les droits des administrés; projets de règlement publiés à la Gazette officielle du Québec; renseignements relatifs aux contrats; renseignements liés aux dépenses de la Commission; liste des engagements financiers et documents déposés à l'Assemblée nationale.

Enfin, le site de la Commission comprend également une page consacrée à la démarche à suivre pour formuler une demande d'accès à l'information.

Protection des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant les membres du personnel ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs du système d'information et de gestion de la Commission a été défini et la sécurité a été organisée en fonction de ces profils. Par ailleurs, dans le cadre de la mise sur pied d'un portail pour le dépôt de la version électronique des documents provenant des collèges ou de la Commission, la solution informatique retenue permet un haut degré de sécurité. Les droits d'accès sont déterminés en fonction des documents déposés et du rôle de chaque personne.

Demandes d'accès à l'information

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chapitre A-2.1), la Commission a traité deux demandes d'accès à l'information, reçues en juillet et en décembre 2015.

La première demande portait sur d'éventuels rapports ou résultats d'évaluation faisant état de constatations et de recommandations transmis au Secrétariat du Conseil du trésor par la Commission au terme de travaux d'évaluation de programme (en référence à la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et organismes). Respectant les délais prescrits, la Commission a répondu au requérant par la négative puisqu'aucun rapport ou résultat d'évaluation ni aucun autre document relatif à cette directive n'avait été acheminé au Secrétariat du Conseil du trésor en 2014 ou en 2015.

La seconde demande portait sur les indicateurs annuels de performance administrative en développement durable de la Commission, pour les années 2008-2009 à 2014-2015. Les informations pouvant être communiquées en vertu de la Loi ont été transmises au requérant dans les délais requis et diffusées sur le site Internet de la Commission.

Accessibilité Web

La Commission a poursuivi les travaux de refonte de son site Internet en vue de le rendre conforme au standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01). Ces travaux, confiés au printemps 2014 au Centre de services partagés du Québec, ont été complétés à l'automne 2015. Le nouveau site, mis en ligne en juin 2016, est désormais considéré comme étant généralement accessible.

Le site de la Commission est un site informatif constitué essentiellement d'un peu plus de 2 500 rapports d'évaluation. Tous les modèles des rapports ont été revus afin de les rendre accessibles (standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable– SGQRI008-02) et, de leur élaboration jusqu'à leur dépôt sur le site Internet, un processus interne de validation de l'accessibilité a été instauré depuis l'automne 2014. Il en est de même pour les autres documents de la Commission dont la mise en page est réalisée à l'externe.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Élément	Explication
Liste des sections ou sites Web non encore conformes	*À venir*
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards • Mise en place d'un processus interne de validation de l'accessibilité et formation du personnel concerné • Sensibilisation de l'ensemble du personnel • Conception d'outils (modèles de documents, aide-mémoires, etc.)	Activités réalisées en 2014-2015.
Liste des obstacles et des situations particulières	Des ajustements techniques aux outils et pratiques ont parfois été nécessaires au cours de l'année 2015-2016.
Ressources mises à contribution	Cinq personnes ont un rôle spécifique à jouer pour assurer l'accessibilité des documents et du site Web (opérateur en informatique, technicien en documentation, agente de secrétariat, adjointe administrative, agente d'information). Une formation sur l'utilisation du logiciel NVDA et la validation de l'accessibilité d'un document téléchargeable a été offerte par une ressource externe à l'été 2015 à cinq participants.
Prévision d'une refonte	Une refonte du site Internet a eu lieu en 2015-2016.
Élaboration d'un plan d'action	Activité réalisée en 2014-2015.
Démarche de sensibilisation et de formation	Activité réalisée en 2014-2015.

Code d'éthique et déontologie

Adopté en avril 2000, le *Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission* a été mis à jour en février 2007 puis en juin 2015. Dans le respect de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, chaque commissaire s'engage à respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus, à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels il participe et des documents qui lui sont fournis et à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts.

La Commission a également adopté un code à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité créé dans le cadre des opérations d'évaluation qu'elle conduit dans les établissements. Ce code a aussi été actualisé en 2015. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage donc à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé.

Le code de déontologie des membres de la Commission est présenté à l'annexe XI et celui des experts est accessible sur le site Internet de la Commission.

Développement durable

À la fin de l'automne 2010, la Commission a adopté et rendu public son *Plan d'action de développement durable 2010-2013*. En mars 2012, le gouvernement a prolongé de deux ans la période de révision de sa stratégie de développement durable et, en conséquence, la période d'application des plans d'action qui s'achevait le 31 mars 2013 a été allongée une première fois jusqu'au 31 mars 2015, puis une seconde, jusqu'au 31 mars 2016.

En 2012-2013, la Commission a ajouté un cinquième indicateur et une cible à son objectif organisationnel visant l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission. Ce nouvel indicateur porte sur l'acquisition d'un système de visioconférence dans le but de développer des pratiques d'accompagnement à distance des collèges et de diminuer ainsi les déplacements du personnel.

En décembre 2013, la Commission a arrimé son plan d'action aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Elle s'est ainsi dotée d'un quatrième objectif organisationnel pour valoriser le travail des artistes québécois accompagné d'une action visant la mise en contact des employés, des membres de ses comités et des visiteurs avec des œuvres d'artistes québécois. Un indicateur et trois cibles ont été retenus pour mesurer l'atteinte de cet objectif. La Commission a également mis à profit cette mise à jour de son plan d'action pour actualiser cinq cibles et deux indicateurs du plan original. Enfin, elle a ajouté un sixième indicateur et une cible à son objectif organisationnel relatif à l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission. Ce nouvel indicateur porte sur l'état d'avancement des travaux concernant la faisabilité et la rentabilité du virage souhaité vers le bureau sans papier dans la réalisation du mandat de la Commission auprès de la centaine d'établissements d'enseignement collégial.

Au cours de l'année 2015-2016, la Commission a procédé au bilan de la mise en œuvre de son *Plan d'action de développement durable 2010-2015* et a élaboré son *Plan d'action de développement durable 2016-2020*.

Étant donné l'adoption en toute fin d'année du nouveau plan et la prolongation du précédent, ce sont les résultats au regard de ce dernier dont il est fait mention dans le présent document.

Activités réalisées au cours de l'année au regard du plan d'action 2010-2015

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître le concept et les principes de développement durable.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique*.

Cible et indicateur 1

- Tenir chaque année au moins une activité.
- Nombre d'activités réalisées, au terme du plan.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Cible et indicateur 2

- 100 % des membres du personnel rejoints d'ici 2015, dont 50 % d'entre eux ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.
- Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable au terme du plan, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

Résultats de l'année

Deux membres du personnel ont assisté à une formation offerte par le Bureau de coordination du développement durable aux ministères et organismes.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

Promouvoir le maintien de conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Action 2

Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé et la sécurité.

Cible et indicateur 1

- Cinq activités au terme du plan.
- Nombre d'activités organisées.

Résultats de l'année

La Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui couvre les moyens mis en œuvre pour favoriser la santé et le mieux-être des personnes. Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Action 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Cible et indicateur 1

- Adoption de directives officielles au cours de l'année 2014.
- État d'avancement de la mise en œuvre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif pour l'année 2015-2016.

Cible et indicateur 2

- Au moins trois activités de sensibilisation du personnel, au terme du plan.
- Activités de sensibilisation du personnel.

Résultats de l'année

Le personnel a été sensibilisé à l'occasion de rencontres, notamment dans le cadre du renouvellement du plan d'action où l'ensemble de l'équipe a pu se prononcer sur le document.

Cible et indicateur 3

- Au moins dix pratiques ou mesures d'acquisitions écoresponsables implantées, au terme du plan.
- Nombre de mesures ou de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

Aucune nouvelle mesure implantée en 2015-2016.

Cible et indicateur 4

- Implantation de la Bibliothèque virtuelle au terme du plan.
- État d'avancement du développement d'une bibliothèque virtuelle dédiée aux documents liés aux opérations d'évaluation.

Résultats de l'année

Les nouveaux membres du personnel reçoivent une formation sur le contenu de la Bibliothèque virtuelle, la méthode de recherche et la promotion du dépôt des documents officiels au fur et à mesure de leur arrivée.

Cible et indicateur 5

- Système de visioconférence fonctionnel au terme du plan.
- Acquisition d'un système de visioconférence.

Résultats de l'année

À douze reprises au cours de l'année, la Commission a fait appel à l'utilisation de la visioconférence. Ces séances par visioconférence ont permis de rejoindre une panoplie d'interlocuteurs pour différents dossiers (opération SAQC, reconnaissance internationale avec l'INQAHEE, formation des collèges, formation via webinaire, etc.) et d'éviter bon nombre de déplacements.

Cible et indicateur 6

- Adoption d'un plan d'action visant le développement de pratiques adaptées à l'ère numérique.
- État d'avancement des travaux sur la faisabilité et la rentabilité du virage souhaité vers le bureau sans papier dans la réalisation du mandat de la Commission auprès des collèges.

Résultats de l'année

Un bilan du plan d'action sur la mise en œuvre du Portail numérique de la Commission a été rédigé à l'hiver 2016 et communiqué au personnel en juin 2016. Le résultat des travaux réalisés en 2015-2016 est présenté dans la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles, à la page 44 du présent rapport.

Objectif gouvernemental 30

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

Objectif de l'Agenda 21 de la culture du Québec 2

Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du système culturel québécois.

Objectif organisationnel 4

Valoriser le travail des artistes québécois

Action 4

Mettre les employés de la Commission, les membres de ses comités et les visiteurs en contact avec des œuvres d'artistes québécois.

Cible et indicateur 1

- Renouvellement de l'entente avec le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) en 2013.
- Sélection et accrochage dans les locaux de la Commission d'œuvres faisant partie de la collection Prêt d'œuvres d'art du MNBAQ.

Résultats de l'année

Au terme de l'entente, en mars 2015, la Commission n'a pas renouvelé le contrat afin de restreindre ses dépenses et de contribuer ainsi **à l'effort budgétaire attendu en vue du redressement des finances publiques.** Il n'y a aucun résultat significatif pour l'année 2015-2016.

Cible 2

- Nombre d'œuvres sélectionnées dans la nouvelle entente.

Résultats de l'année

Ne s'applique pas.

Cible 3

- Évaluation, au terme du plan, de la possibilité de renouveler l'entente en fonction des ressources financières de la Commission.

Résultats de l'année

L'entente n'a pas été reconduite. Il n'y a donc aucun résultat significatif pour l'année 2015-2016.

Pour élaborer son *Plan d'action de développement durable 2016-2020*, la Commission a mis sur pied, en janvier 2016, un comité de travail chargé, d'une part, de procéder au bilan du *Plan d'action de développement durable 2010-2105* et, d'autre part, d'élaborer le *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. Le comité de travail, composé de trois personnes, dont l'officière en développement durable, a profité d'une formation offerte par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et deux de ses membres ont participé au Forum Science Environnement tenu en avril 2016 et également organisé par le BCDD.

Le comité de travail s'est doté d'un devis comprenant une stratégie d'élaboration du plan d'action ainsi que d'un plan de travail détaillé prévoyant les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre de même qu'une répartition des responsabilités et un échéancier. Le mandat du comité de travail, tel que défini par la secrétaire générale de la Commission, devait répondre au souci de produire un plan d'action réaliste qui tiendrait compte de la mission de l'organisation, des constats se dégageant du bilan du *Plan d'action de développement durable 2010-2015* et des ressources disponibles.

Le comité de travail a aussi estimé important de profiter de l'expertise de l'ensemble des membres du personnel de la Commission afin de fixer les indicateurs et les cibles associés aux objectifs du *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. C'est pourquoi une consultation a été menée auprès des membres du personnel afin d'enrichir le projet de plan d'action présenté par le comité de travail. Ce dernier a par ailleurs estimé que cette consultation contribuerait à renforcer la mobilisation de tous les employés de la Commission autour des objectifs retenus dans le plan d'action.

Le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* a été adopté par les membres de la Commission lors d'une réunion tenue le 8 juin 2016. Celui-ci a été élaboré en cohérence avec la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. La Commission a considéré l'ensemble des orientations et des objectifs gouvernementaux et a retenu ceux qui sont en lien avec son mandat d'évaluation auprès des établissements d'enseignement collégial. Dans la réalisation de celui-ci, elle s'est dotée de pratiques afin d'accompagner les collèges dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande d'effectuer, tout en préservant son impartialité et leur autonomie. En matière de développement durable, la Commission n'a toutefois aucun rôle d'accompagnement à exercer auprès des collèges. Ainsi, elle entend contribuer à une orientation de la stratégie gouvernementale, soit celle de renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique. Les actions qu'elle projette d'accomplir dans le cadre de ses activités découlent de quatre objectifs de la stratégie gouvernementale qu'elle a retenus et traduits en autant d'objectifs organisationnels.

Emploi et qualité de la langue française

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission dispose d'une politique linguistique depuis 2007.

Celle-ci a fait l'objet d'une révision à la fin de l'année 2014-2015. Au terme d'un processus de pré-validation du projet auprès de représentants de l'Office québécois de la langue française (OQLF), la Commission a adopté, en mars 2016, une nouvelle politique linguistique et l'a diffusée auprès de son personnel.

Informations relatives au comité permanent et au mandataire

L'organisation a un mandataire.	Oui
Au cours de l'exercice, le mandataire et son rôle se sont fait connaître.	Oui
L'organisation compte moins de 50 employés.	Oui
L'organisation compte un comité permanent.	Non
Nombre de réunions du comité permanent au cours de l'exercice.	s.o.
Organisation, au cours de l'exercice, d'activités pour faire connaître le comité permanent.	s.o.

Étapes réalisées par l'organisation dans l'élaboration ou l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

Élaboration du projet.	Terminée
Soumission du projet à l'OQLF pour commentaires.	Terminée
Soumission du projet à l'OQLF pour avis officiel.	Terminée
Avis officiel de l'OQLF reçu.	Terminée
Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant.	Terminée
Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'OQLF.	Terminée
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par la présidente de la Commission.	10 mars 2016

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

Au cours de l'exercice, l'organisation a pris des mesures pour faire connaître sa politique linguistique institutionnelle.	Oui
Mesures prises.	Diffusion de la politique sur l'intranet de la Commission en avril 2016. Présentation de la politique à la réunion du personnel du 21 juin 2016.
Au cours de l'exercice, l'organisation a pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de sa politique linguistique institutionnelle.	Oui
Mesures prises.	Formation du personnel lors de la réunion du 21 juin 2016.

Occupation et vitalité des territoires

En vertu de son mandat, la Commission peut participer à la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en contribuant à la mise en œuvre de la première orientation qui consiste à agir pour mieux habiter nos territoires et plus spécifiquement de l'objectif d'offrir des services de proximité de qualité. De fait, par son témoignage sur la qualité de la formation offerte dans la centaine d'établissements couvrant l'ensemble du territoire québécois, la Commission participe à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population et apporte sa contribution à l'offre de services adaptés aux divers contextes territoriaux. Cet apport est mentionné dans le *Plan stratégique 2012-2017* de la Commission.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial n'offre pas de services directs aux citoyens.

Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

ANNEXES

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

Québec

Annexe I
Organigramme au 31 mars 2016[7]

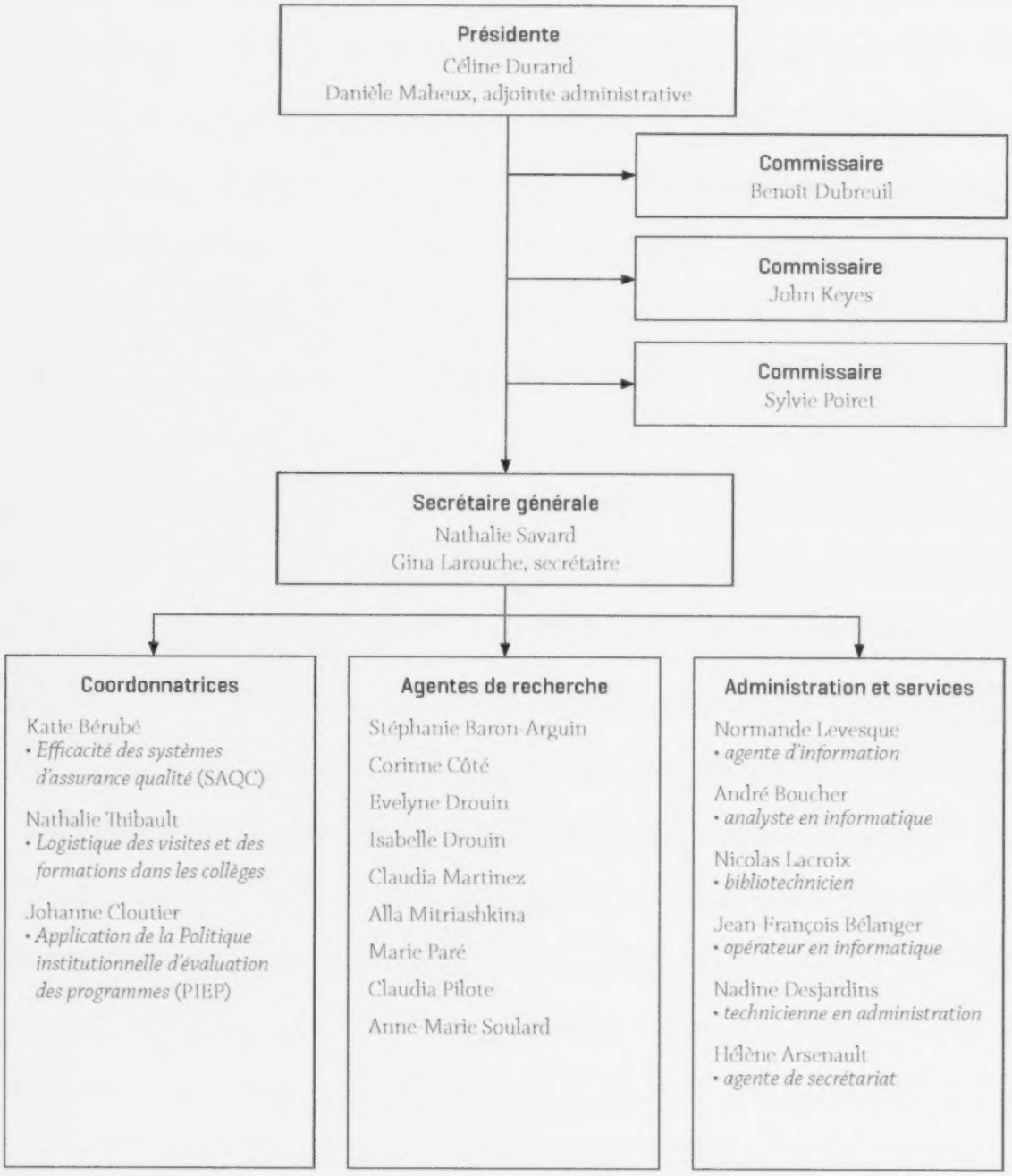

7. L'organigramme présente le personnel régulier, occasionnel et à contrat en vertu d'un prêt de service. Une employée membre de l'effectif régulier était en congé de maternité au 31 mars.

Annexe II

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités au 30 juin 2016

Comité de lecture sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

John Keyes
Commissaire
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Katie Bérubé
Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Nicole Bilodeau
Directrice générale
Collège Mérici

Denyse Blanchet
Directrice générale
Cégep de Chicoutimi

Louis Côté
Professeur de philosophie retraité
Collège d'Alma

Marcel Côté
Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Hélène Dubois
Directrice de la recherche et de l'analyse
retraitée
Office des professions du Québec

Isabelle Dufour
Conseillère à la direction générale
Collège de Maisonneuve

Hubert Fortin
Directeur des études retraité
Collège Lafléche

Brenda Gareau
Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

François Labrousse
Vice-président conseil retraité
CGI

Carole Lanoville
Professeure
Faculté de l'éducation, UQAM

Mireille Limoge
Conseillère pédagogique
Cégep Saint-Jean-sur Richelieu

Lucie-Marie Magnan
Conseillère pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Robert St-Amour
Professeur de chimie
Collège Ahuntsic

Marianne St-Onge
Doctorante, Sciences de l'éducation
– éducation comparée et fondements
de l'éducation
Université de Montréal

Comité consultatif sur l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Céline Durand
Présidente
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Evelyne Drouin
Agente de recherche
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques
retraité
Cégep de Drummondville

Serge Bélisle
Directeur de la formation continue
retraité
Cégep de Sherbrooke

Line Chouinard
Directrice adjointe des études
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis
Directrice des études
Cégep Garneau

Daniel Fiset
Directeur adjoint à la Direction des études
retraité
Cégep du Vieux-Montréal

Gilles Kirouac
Secrétaire général
retraité
Université Laval

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale
retraitée
Cégep de Granby

Suzanne Nadeau
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Ninon Saint-Pierre
Directrice des études
Collège international des Marcellines

Comité consultatif sur l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Benoît Dubreuil
Commissaire
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Johanne Cloutier
Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Florian Côté
Conseiller pédagogique
à la formation continue
retraité
Collège d'Alma

Guy Côté
Directeur régional
Collège CDI

Francine Forget
Directrice générale
Conservatoire Lasalle

Lorraine St-Cyr
Directrice générale adjointe aux
opérations du Sud et de l'Ouest
Ministère de l'Emploi et de
la Solidarité sociale

Josée Thivierge
Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2015-2016
(du 1er avril 2015 au 31 mars 2016)

Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

Kareen Latour
Coordonnatrice
Collège Marianopolis

Bernard Legault
Conseiller à la gouvernance
et à l'assurance qualité
retraité
Cégep André-Laurendeau

Michel Deguire
Coordonnateur de programme
Académie de l'Entrepreneurship
Québécois inc.

Lisa Boyle
Conseillère pédagogique
Cégep John Abbott

Benoît Régis
Professeur
Département de mathématiques
Cégep de Thetford

Approche préalable (évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés)

Louis Morneau
Directeur adjoint à la Direction des études
Collège Bart (1975)

Brenda Gareau
Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Louis Pilote
Professeur
retraité
Cégep de Sainte-Foy
Évaluation de l'application de la Politique
institutionnelle d'évaluation des
programmes et évaluation d'un programme
des collèges privés non subventionnés

Luc Carrier
Professeur et assistant pédagogique
Collège April-Fortier

Michel Saint-Onge
Coordonnateur de l'enseignement
Université du Québec à Chicoutimi

Guy Côté
Directeur régional
Collège CDI

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques
retraité
Cégep de Drummondville

Richard Dion
Professeur de philosophie
retraité
Cégep de Chicoutimi

Lucie Lahaie
Directrice des études par intérim
retraitée
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Johanne Myre
Directrice adjointe à la Direction des études et des services aux étudiants
retraitée
Collège de Bois-de-Boulogne

Michelle Bouchard
Conseillère pédagogique
retraitée
Collège d'Alma

Luce Poulin
Directrice adjointe
Collège Mérici

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Louis Côté
Professeur
retraité
Collège d'Alma

Johanne Renauld
Directrice des études
Collège Bart (1975)

Robert Payeur
Conseiller pédagogique
Cégep de Saint-Laurent

Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Johanne Authier
Conseillère pédagogique
retraitée
Collège Ahuntsic

Joël Avenel
Coordonnateur
Cégep de Chicoutimi

Denyse Blanchet
Directrice générale
Cégep de Chicoutimi

Josée Bouchard
Analyste de la planification et de l'évaluation
Collège régional Champlain

Guy Côté
Directeur régional
Collège CDI- Administration. Technologie. Santé

Lucie D'Amour
Directrice adjointe
Institut Teccart

Daniel Delisle
Directeur des études
retraité
Collège Ellis, campus de Drummondville

Sylvie Doucet
Directrice adjointe aux programmes
Cégep de Trois-Rivières

Hélène Dubois
Directrice de la recherche et de l'analyse
retraitée
Office des professions du Québec

Annie Doré-Côté
Conseillère pédagogique
Cégep de Drummondville

Isabelle Dufour
Conseillère pédagogique
Collège de Maisonneuve

Lucie Lahaie
Directrice des études
retraitée
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Mireille Limoges
Professeure
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Isabelle Morin
Directrice adjointe à la Direction des études
Collège Ahuntsic

Louis Morneau
Directeur adjoint à la Direction des études
Collège Bart (1975)

Odette Nappert
Directrice
Campus Notre-Dame-de-Foy

Mireille Paradis
Directrice adjointe à la Direction des études
Collège de Maisonneuve

Mariannick Paris
Conseillère pédagogique
Cégep de Victoriaville

Christiane Piché
Vice-rectrice adjointe à la recherche et à la création
retraitée
Université Laval

Maurice Piché
Directeur général
Collège de Bois-de-Boulogne

Sophie Poirier
Conseillère
Collège Jean-de-Brébeuf

Benoît Régis
Professeur
Département de mathématiques
Cégep de Thetford

Johanne Renauld
Directrice des études
Collège Bart (1975)

Annexe III

Comité de liaison

Membres du comité de liaison au 31 mars 2016

Membres du réseau collégial

Hélène Allaire
Directrice des études
Cégep Marie-Victorin

Guy Côté
Directeur régional
Collège CDI

Isabelle Laurent
Directrice des affaires éducatives et de la recherche
Fédération des cégeps

Pierre L'Heureux
Directeur général
Association des collèges privés du Québec

Gilles Perron
Directeur des ressources humaines
Cégep Limoilou

Marie-France Tassé
Directrice des études
Collège La Salle

Élise Tousignant
Directrice de la formation continue
Collège de Rosemont

Raymond-Robert Tremblay
Directeur général retraité
Cégep de Trois-Rivières

N. B. : le siège réservé à un représentant des écoles gouvernementales était vacant

Membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Céline Durand
Présidente

Benoît Dubreuil
Commissaire

John Keyes
Commissaire

Sylvie Poiret
Commissaire

Nathalie Savard
Secrétaire générale

Annexe IV

Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2015-2016

Méthodologie

Pour tous les sondages réalisés au cours de l'année, le taux de satisfaction a été mesuré de la même manière. À partir d'un certain nombre d'énoncés (entre six et onze) pour lesquels les répondants ont dû indiquer leur degré d'accord (tout à fait en accord; en accord; en désaccord; tout à fait en désaccord), un taux de satisfaction a été calculé pour chacun des répondants au sondage. Pour être déclaré satisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en accord » ou « en accord » pour plus de 50 % des énoncés. Pour être déclaré insatisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en désaccord » ou « en désaccord » pour plus de 50 % des énoncés. Les répondants pour lesquels il a été impossible de déclarer s'ils étaient satisfaits ou insatisfaits (parce qu'ils se sont dit en accord et en désaccord sur un nombre égal d'énoncés) n'ont pas été considérés dans le calcul du taux de satisfaction. Le taux de satisfaction correspond à la proportion de répondants déclarés satisfaits par rapport au nombre total de répondants.

Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien

Afin de connaître le taux de satisfaction des collèges à l'égard de la formation et du soutien offerts par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, les directions des collèges visés ont été contactées pour qu'elles sollicitent la participation des membres de leur personnel ayant assisté aux séances tenues. L'exercice demandé a pris la forme d'un sondage en ligne lancé en janvier 2014 et auquel sont invités à participer les collèges depuis ce temps.

Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2015-2016

1. Efficacité des systèmes d'assurance qualité (23 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (14)

Établissements publics (9)
Collège Dawson
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières

Établissements privés subventionnés (5)
Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Mérici

Rapports définitifs (9)

Établissements publics (7)
Collège Dawson
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan

Établissements privés subventionnés (2)
Collège André-Grasset
Collège LaSalle

2. Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (2 rapports)

Rapport dans sa version préliminaire (1)

Établissement privé subventionné
École de sténographie judiciaire du Québec

Rapport définitif (1)

Établissement privé subventionné
École de sténographie judiciaire du Québec

3. Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des établissements privés non subventionnés (5 rapports)

Rapport dans sa version préliminaire (1)

Collège Technique de Montréal inc.

Rapports définitifs (4)

CDE Collège
Collège Technique de Montréal inc.
École de danse de Québec
École du Show-Business

4. Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (4 rapports)

Rapport dans sa version préliminaire transmis au collège (1)

Établissement privé non subventionné (1)
Collège d'enseignement en immobilier inc.

Rapports définitifs (3)

Établissements publics (1)
Cégep de la Gaspésie et des Îles

Établissement privé non subventionné (1)
Collège d'enseignement en immobilier inc.

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)
Campus Macdonald

5. Traitement intégré des suivis (5 rapports)

Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Rapports dans leur version préliminaire (3)

Établissements privés subventionnés (3)
Collège Centennial
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Rapports définitifs (2)

Établissements privés subventionnés (2)
Collège Centennial
Institut Teccart

6. Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés (4 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (2)

Collège Nouvelles Frontières
École nationale de cirque

Rapports définitifs (2)

Collège Nouvelles Frontières
École nationale de cirque

7. Plans de réussite des collèges privés subventionnés (4 rapports)

Collège O'Sullivan de Québec
Collège Centennial
Collège Ellis
Collège Mérici

8. Plans stratégiques des cégeps incluant le plan de réussite (5 rapports)

Cégep de Chicoutimi
Cégep de Granby
Collège de Rosemont
Cégep de Thetford
Collège Vanier

9. Politiques institutionnelles (33 rapports)

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (17)

Établissements publics (7)
Collège Ahuntsic
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Collège Héritage
Cégep John Abbott

Établissements privés subventionnés (7)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Ellis
Collège Lafléche
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec
Collège TAV

Établissements privés non subventionnés (2)
Collège Saint-Michel
École du Show-Business

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)
Institut de technologie agroalimentaire

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (16)

Établissements publics (5)
Cégep André-Laurendeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de Drummondville
Cégep de Thetford
Cégep de Saint-Hyacinthe

Établissements privés subventionnés (4)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Jean-de-Brébeuf
Collégial international Sainte-Anne
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (7)
Collégial international Sainte-Anne
Collège La Cabriole (2)
Collège Saint-Michel
Collège Ultra de Montréal
École du Show-Business
Isart Digital Montréal inc.

10. Suites données aux recommandations de la Commission (17 suivis)

Efficacité des plans stratégiques (1)

Collège Vanier

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (7)

Cégep Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep John Abbott
Cégep de Victoriaville
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège O'Sullivan de Montréal
École nationale de cirque

Évaluation institutionnelle (2)

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Rimouski

Programme d'AEC dans les établissements privés non subventionnés (1)

École du Show-Business

Programme d'études – Opération 2005-2008 (4)

Cégep Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Gérald-Godin
Collège O'Sullivan de Montréal

Traitement intégré des suivis (2)

Institut Teccart
Collège Centennial

Annexe VI

Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2016

1. Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois
[99 établissements]

Processus terminé [7]

Établissements publics (5)
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan

Établissements privés subventionnés (2)
Collège André-Grasset
Collège LaSalle

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges [3]

Établissements privés subventionnés (3)
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Mérici

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [7]

Établissements publics (7)
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep Garneau
Cégep Limoilou
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières

Rapports d'autoévaluation reçus et visite à faire [6]

Établissements publics (4)
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (2)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège O'Sullivan de Montréal

Suites attendues [3]

Établissements publics (3)
Collège Dawson
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Thetford

Rapports d'autoévaluation attendus [73]

Établissements publics (29)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Collège régional Champlain
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Gérald-Godin
Cégep de Granby
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (15)
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Ellis
Collège international des Marcellines

Collège Marianopolis
Collège Nouvelles Frontières
Collège O'Sullivan de Québec
Collège TAV
Collégial international Sainte-Anne
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
École de sténographie judiciaire du Québec
École nationale de cirque
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (25)
Air Richelieu
CDE Collège
Collège April-Fortier
Collège Canada inc.
Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de l'immobilier du Québec
Collège de photographie Marsan
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Collège La Cabriole
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
Collège Saint-Michel
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
Collège Ultra de Montréal
École de danse contemporaine de Montréal
École de danse de Québec
École du Show-Business
École nationale de l'humour
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.
Isart Digital Montréal inc.
Musitechnic Formation

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (4)
Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

2. Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés (20 établissements)

L'évaluation a touché 21 établissements. À la suite de l'acquisition d'un établissement par un autre ayant déjà réalisé l'autoévaluation demandée, la Commission a décidé, en décembre 2015, de dispenser le premier de cet exercice. Le tableau porte donc sur la situation pour 20 établissements.

Processus terminé (6)

Collège April-Fortier
CDE Collège
Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
Collège Inter-Dec
Collège de photographie Marsan
Collège radio télévision de Québec inc.

Suites attendues (12)

Collège Herzing
Collège Salette inc.
Collège de l'immobilier du Québec
Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean
Collège Technique de Montréal inc.
École de danse de Québec
École du Show-Business
École nationale de l'humour
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

Rapports d'autoévaluation reçus et visite à faire (1)

Collège d'enseignement en immobilier inc.

Rapports d'autoévaluation attendus (1)

Collège La Cabriole

3. Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité [7 établissements]

Le nombre évoluera en fonction de la création de nouveaux établissements.

Suites attendues [1]

Établissement privé subventionné (1)
École de sténographie judiciaire du Québec

Rapports d'autoévaluation attendus [6]

Établissement privé subventionné (1)
Collégial international Sainte-Anne

Établissements privés non subventionnés (5)
Air Richelieu
Collège Canada inc.
Collège Saint-Michel
Collège Ultra de Montréal
Isart Digital Montréal inc.

4. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

4.1 Liste des collèges ayant élaboré, à la demande de la Commission, un plan d'action institutionnel

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissements publics (3)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale.
Cégep André-Laurendeau	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale, Techniques administratives.
Cégep de Saint-Hyacinthe	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle.
Établissements privés subventionnés (3)	
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences humaines).
Institut Teccart	Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

4.2 Collège ayant donné des suites satisfaisantes à l'ensemble des recommandations incluses dans son plan d'action, au 30 juin 2016

Institut Teccart
Collège Centennial

4.3 Collèges ayant procédé à la mise à jour de leur plan d'action en 2015-2016

Aucun

4.4 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes en 2015-2016

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	L'établissement a réalisé l'opération de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
Établissements privés subventionnés (2)	
Institut Teccart	4 recommandations levées en application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes; 4 recommandations levées en application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages; résolution de la Commission d'exempter l'Institut Teccart de la réalisation d'une évaluation institutionnelle.
Collège Centennial	4 recommandations levées en évaluation de programme 2005-2008 (*Sciences humaines*), 4 recommandations levées pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

4.5 Portrait de la situation sur les suites à donner au 30 juin 2016

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissement public (1)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (*Sciences de la nature*), formation générale.
Établissement privé subventionné (1)	
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, formation générale, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Annexe VII

Politiques et plans évalués en 2015-2016

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (15 politiques)

Les jugements
ES : entièrement satisfaisante
S : satisfaisante
PS : partiellement satisfaisante
IS : insatisfaisante

Établissements	Jugement
Publics (9)	
Collège Ahuntsic	S
Collège d'Alma	ES
Cégep Beauce-Appalaches	ES
Collège de Bois-de-Boulogne	PS
Cégep de Drummondville	ES
Cégep Édouard-Montpetit	ES
Collège Héritage	ES
Cégep John Abbott	S
Cégep de Thetford	IS
Privés subventionnés (7)	
Campus Notre-Dame-de-Foy	ES
Collège Ellis	ES
Collège Jean-de-Brébeuf	ES
Collège Lafléche	ES
Collège LaSalle	S
Collège O'Sullivan de Québec	PS
Collège TAV	S
Privés non subventionnés (3)	
Collège Saint-Michel	ES
École du Show-Business	PS
Musitechnic Formation	PS
Relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Institut de technologie agroalimentaire	ES

Établissements n'ayant pas transmis leur politique au 30 juin 2016 (4)

Établissements privés non subventionnés
Cargair ltée
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.
Lachute Aviation
Syn Studio

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (13 politiques)

Les jugements
ES : entièrement satisfaisante
S : satisfaisante
PS : partiellement satisfaisante
IS : insatisfaisante

Établissements	Jugement
Publics (6)	
Cégep André-Laurendeau	ES
Collège de Bois-de-Boulogne	PS
Cégep de Drummondville	ES
Cégep de Rivière-du-Loup	S
Cégep de Saint-Hyacinthe	PS
Cégep de Thetford	S
Privés subventionnés (4)	
Campus Notre-Dame-de-Foy	S
Collège Jean-de-Brébeuf	ES
Collégial international Sainte-Anne	S
Séminaire de Sherbrooke	ES
Privés non subventionnés (6)	
Collège La Cabriole	PS
Collège Saint-Michel	S
Collège Ultra de Montréal	PS
École du Show-Business	PS
Isart Digital Montréal inc.	S
Musitechnic Formation	S

Établissements n'ayant pas transmis leur politique au 30 juin 2016 (5)

Établissements privés non subventionnés (6)
Cargair ltée
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.
École de danse contemporaine de Montréal
Lachute Aviation
Syn Studio

PLANS STRATÉGIQUES ET PLANS DE RÉUSSITE

Plans stratégiques et plans actualisés des cégeps (7 plans)

Établissement	Jugement
Cégep de Chicoutimi – Actualisation	Conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, mais ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Chicoutimi – Actualisation	Conforme aux dispositions de la Loi, mais ne comprend toujours pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Granby – Actualisation	De qualité, demeure conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège de Rosemont – Actualisation	De qualité, conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité
Cégep de Saint-Hyacinthe	Conforme aux dispositions de la Loi .
Cégep de Thetford	Partiellement conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Vanier	De qualité, conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Plans de réussite des collèges privés subventionnés (4 plans)

Établissement	Jugement
Collège Centennial	De qualité et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Ellis	De qualité et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Mérici	De qualité et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège O'Sullivan de Québec	Ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Annexe VIII

Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2016

Dans les annexes VIII et IX, les collèges sont présentés selon leur appellation au moment de l'évaluation.

EFFICACITÉ DES PLANS STRATÉGIQUES ET DES PLANS DE RÉUSSITE

1. Efficacité des plans stratégiques (48 établissements)

Processus terminé (46)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep de Granby
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Suites attendues (2)

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Vanier

2. Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés (20 établissements)

Processus terminé (15)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Ellis
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafléche
Collège LaSalle
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Collège TAV
École de musique Vincent-d'Indy
École nationale de cirque

Suites attendues (5)

Collège Centennial
Collège Marianopolis
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

APPLICATION DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

1. Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 2005-2012 (94 établissements)

L'évaluation a touché 98 établissements. Depuis, trois d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales et un autre procédera à son autoévaluation dans le cadre d'une opération qu'il reste encore à préciser et regroupera l'évaluation de l'application de cette politique et de celle relative aux programmes d'études incluant l'évaluation d'un programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 94 établissements.

Un astérisque (*) désigne les sept collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé (51)

Établissements publics (22)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe*
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Collège Shawinigan
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (17)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial*
Collège Ellis
Collège Lafléche
Collège LaSalle
Collège international des Marcellines
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
École nationale de cirque
Institut Teccart *
Séminaire de Sherbrooke*

Établissements privés non subventionnés (11)
Collège de l'immobilier du Québec
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège La Cabriole
CDE Collège
Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.
École du Show-Business
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)
Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues (40)

Établissements publics (26)
Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Dawson
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (2)
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Marianopolis

Établissements privés non subventionnés (10)
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège April-Fortier
Collège de photographie Marsan
Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
Institut d'enregistrement du Canada enr.
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)
Campus Macdonald*
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)
Collège de Maisonneuve

Rapports d'autoévaluation attendus (2)

Établissement public (1)
Collège régional Champlain – décembre 2016

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec – juin 2015

2. Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes en 1997-2002 (84 établissements)

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

Un astérisque (*) désigne les quatre collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques désignent les collèges qui devaient compléter l'évaluation dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programme. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne devait évaluer l'application de sa politique dans le cadre de cette opération. Au moment de cette opération, il n'avait pas encore élaboré sa propre politique. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette dernière à un autre moment.

Processus d'évaluation terminé (81)

Établissements publics (50)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit**
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin **
Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière**
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski**
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien**

Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles**
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier**
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Établissements privés subventionnés (19)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial**
Collège Ellis campus de Drummondville**
Collège Ellis campus de Trois-Rivières**
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle**
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières**
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle**
École de musique Vincent-d'Indy en 2007**
Institut Teccart (**)s*
Séminaire de Sherbrooke (**)*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (12)
Campus Macdonald*
Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
Campus de La Pocatière
Campus de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues (1)

Cégep de l'Outaouais**

Évaluation reportée à une date ultérieure (2)

Établissement public (1)
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne – Dans le cadre de l'audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité prévu à l'hiver 2017

Établissement privé subventionné (1)
École nationale de cirque – Hiver 2017

PROGRAMMES D'ÉTUDES ET FORMATION GÉNÉRALE

1. Opération 2005-2008 (72 établissements)

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque (*) désigne les cinq collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques désignent ceux qui, lors de l'évaluation de programme en 2005, devaient compléter l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes réalisée en 1998-2002.

Processus d'évaluation terminé (57)

Établissements publics (39)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit**
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin**
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne**
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski**
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (18)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial (**)*
Collège Ellis, campus de Drummondville**
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières**
Collège Laflèche
Collège LaSalle**
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle**
École de musique Vincent-d'Indy**
École nationale de cirque**
Institut Teccart*
Séminaire de Sherbrooke*

Suites attendues (14)

Établissements publics (12)
Collège d'Alma
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep Garneau
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep de l'Outaouais**
Cégep de Saint-Félicien**
Cégep de Sept-Îles**
Cégep de Sherbrooke
Collège Vanier**

Établissements privés subventionnés (2)
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège O'Sullivan de Montréal

Suite en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)
Cégep John Abbott

2. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 (84 établissements)

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. La formation générale a été réévaluée dans ces trois écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003 : Campus Beth Jacob, Chaya Mushka et Torah and Vocational Institute.

Un astérisque (*) identifie les trois collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé (82)

Établissements publics (58)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
Cégep de Granby– Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de La Pocatière
Centre d'études collégiales de Montmagny
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin :
Campus Beth Jacob et Chaya Mushka
Torah and Vocational Institute
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Collège de Rosemont
Cégep@distance (Rosemont)
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (18)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafléche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy
Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)
Campus Macdonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut de technologie agroalimentaire
• Campus de La Pocatière
Institut de technologie agroalimentaire
• Campus de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues (2)

Établissements publics (2)
Collège Édouard-Montpetit
Collège Vanier

ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

1. Opération réalisée en 2000-2004 (69 établissements)

L'évaluation a touché 70 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 69 établissements.

Un astérisque (*) désigne les six collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé (52)

Établissements publics (31)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby– Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Hyacinthe*
Cégep de Saint-Laurent
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (18)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Ellis, campus de Drummondville
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafléche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
Institut Teccart*
Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)
Campus Macdonald*
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues (15)

Établissements publics (15)
Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Chicoutimi
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Suites en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissements publics (2)
Cégep John Abbott
Collège de Maisonneuve

Annexe IX

Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2016

1. Évaluation des programmes *Techniques administratives* et *Coopération* en 1996-1999 [59 établissements]

L'évaluation a touché 67 établissements. Le tableau porte sur les 59 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015.

Un astérisque (*) identifie un collège dont le dossier est inclus dans son plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Établissements publics (51)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Établissements privés subventionnés (6)
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège de L'Assomption
Collège Bart (1975)
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

2. Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 (8 établissements)

L'évaluation a touché 19 établissements. Le tableau porte sur les huit établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015. L'École du Show-Business a complété la deuxième autoévaluation demandée dans le cadre de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés.

Processus d'évaluation terminé (8)

Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
École du Show-Business
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

3. Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 (11 établissements)

L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

Académie internationale du design et de la technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

4. Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 (61 établissements)

L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (51)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de L'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafléche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

5. Évaluation des programmes d'informatique en 1994-1996 (49 établissements)

L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (47)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)
Collège CDI
Collège Herzing

6. Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 (31 établissements)

Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Établissements publics (28)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption
Collège Lafléche

Annexe X

Publications de la Commission depuis 1993

Plans stratégiques

- *Plan stratégique 2012-2017* — (2013)
- *Plan stratégique 2007-2012* — (2007)

Documents d'orientation

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (Deuxième édition, 2015)
- *Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (2013)
- *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges* (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* (1994)

Version anglaise

- *Evaluating the effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Orientations and Framework* (2013)
- *The* Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*: Its Mission and Orientations* (Second edition 2009)
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps* (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Programs of Studies — General Guidelines* (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC)* (2010)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs* Techniques administratives (410.00) *et* Coopération (413.00) (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs* Techniques administratives (410.00) *et* Coopération (413.00) (1996)
- *Le programme de* Sciences humaines — (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *Les programmes de* Techniques d'éducation en services de garde (1994)
- *Les programmes* Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique (1994)

Version anglaise

- *The Institutional Evaluation — (2000) The General Education component of Programs of Studies* — (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *The Social Science Program* (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology* (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (2006)

Version anglaise

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps* (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)

Rapports synthèses

- *Établissements privés non subventionnés – Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite* (2014)
- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)* (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des* Techniques administratives (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* (1999)
- *Évaluation du programme de* Sciences humaines (1997)
- *Évaluation des programmes de* Techniques d'éducation en services de garde (1996)
- *Évaluation des programmes d'*Informatique (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* (1995)

Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* (2001)

Bilans de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité

- *Bilan des résultats de l'an 1 du premier cycle d'audit 2014-2015* (2016)
- *Bilan de la phase de validation* — version Web seulement (2015)

Rapports annuels

- Rapports annuels et rapports annuels de gestion : 1993-1994 à 2014-2015

Autres publications

- *Plan d'action de développement durable 2016-2020* — version Web seulement (2016)
- *Portrait de la réussite dans le réseau des collèges publics et privés subventionnés – Évolution des indicateurs et faits marquants 2000-2013* — version Web seulement (2014)
- *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée* (2014)
- *Plan d'action de développement durable 2010-2015* — version Web seulement (révisé en décembre 2013)
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges – État de situation* (2012)
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* (2006)
- *Les programmes de* Techniques d'éducation en services de garde *au Cégep de Saint-Jérôme*
  Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec. Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme (1997)

Version anglaise

- *Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec* (1997)

Consultations

- *Tournée des collèges 2006* (2005)
- *À l'écoute des partenaires* (2006)

Version anglaise

- *2006 College Tour* (2005)

Annexe XI

Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Cette indépendance est essentielle afin de préserver sa neutralité et d'établir la crédibilité de ses travaux tant auprès des collèges et de la population en général que des instances gouvernementales devant lesquelles elle rend compte du résultat de ses activités.

Le mandat de la Commission touche tous les établissements du réseau collégial québécois auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (LRQ, chapitre C-29, r.4) et consiste à évaluer leurs politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes d'études, l'application de ces politiques ainsi que la mise en œuvre de leurs programmes. Dans le cas des collèges publics (cégeps) et privés subventionnés, le mandat prévoit aussi l'évaluation de la réalisation des activités reliées à leur mission éducative, tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Cela englobe la planification stratégique des cégeps ainsi que la planification liée à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés.

La Commission s'acquitte de son mandat dans le respect des pouvoirs que lui confère la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « Loi » (LRQ, chapitre C-32.2), à savoir un pouvoir de vérification, un pouvoir de recommandation et le pouvoir de rendre publics les résultats de ses travaux de la manière qu'elle juge appropriée. Également, elle jouit d'une autonomie de fonctionnement de sorte qu'elle peut conduire des évaluations chaque fois qu'elle le juge opportun et les mener selon les modalités qu'elle détermine.

Enfin, pour réaliser ses activités et susciter un engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, elle privilégie une approche basée sur les valeurs suivantes :

Impartialité

Les évaluations de la Commission reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

Les évaluations et les décisions de la Commission sont guidées par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence.

Respect

Tout en préservant son autonomie, la Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et réalise ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités.

Collaboration

Le processus d'évaluation de la Commission est fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (LRQ, chapitre M-30, r 1), ci-après appelé « le Règlement », ainsi que ceux établis dans le présent Code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2. En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

3. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.

4. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.

5. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.

6. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel entre les personnes présentes.

7. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir son point de vue, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.

8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche des travaux de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.

9. Le président de la Commission doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par chacun des membres.

Conflit d'intérêts et confidentialité

10. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique élective, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

11. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévus à l'article 13 du Règlement.

12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.

13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.

14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

17. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

18. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

Règles sur l'après-mandat

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.

20. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

21. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

22. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Engagement à la confidentialité et déclaration d'intérêts

23. Le membre s'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie et à signer, à son entrée en fonction et à chaque année par la suite, le formulaire *Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts*, joint en annexe.

Modalité d'application

24. Le président de la Commission est responsable de l'application du présent Code. Il est assisté pour ce faire par le secrétaire général de l'organisation.

Disposition finale

25. Le présent Code d'éthique et de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **16 juin 2015**. Il entre en vigueur dès son adoption.

ANNEXE

Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts

Je,_____,
confirme avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie à l'intention des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Dans l'exercice de mes fonctions :

- Je m'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie.
- Je m'engage à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels je participerai et des documents qui me seront fournis.
- Je déclare avoir des liens avec le ou les établissements ci-dessous désignés et qui sont susceptibles de me placer en situation de conflit d'intérêts entre mon intérêt personnel et celui de la Commission.

Liste des établissements désignés (si aucun établissement, l'indiquer) :

_____

_____

_____

_____

_____

En foi de quoi, j'ai signé ce document, à _____, le _____

jour du mois de _____ deux mille _____.

_____

Signature

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

54-2411-018